

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session  
Forty-first Parliament, 2013-14-15

---

*Standing Senate Committee on  
National Security and Defence  
Proceedings of the Subcommittee on*

VETERANS AFFAIRS

*Chair:*  
The Honourable JOSEPH A. DAY

---

Wednesday, May 27, 2015  
Monday, June 1, 2015  
Wednesday, June 10, 2015 (in camera)

---

Issue No. 12

*First and second (final) meetings:*

Subject matter of those elements contained in Division 17  
of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain  
provisions of the budget tabled in Parliament on  
April 21, 2015 and other measures

and

*Fourteenth meeting:*

Study on the medical, social, and operational impacts  
of mental health issues affecting serving and retired  
members of the Canadian Armed Forces,  
including operational stress injuries (OSIs)  
such as post-traumatic stress disorder (PTSD)

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Deuxième session de la  
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

---

*Comité sénatorial permanent de la  
sécurité nationale et de la défense  
Délibérations du Sous-comité des*

ANCIENS COMBATTANTS

*Président :*  
L'honorable JOSEPH A. DAY

---

Le mercredi 27 mai 2015  
Le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015  
Le mercredi 10 juin 2015 (à huis clos)

---

Fascicule n° 12

*Première et deuxième (dernière) réunions :*

La teneur des éléments de la section 17 de la partie 3  
du projet de loi C-59, Loi portant exécution de  
certaines dispositions du budget déposé au Parlement  
le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures

et

*Quatorzième réunion :*

Étude sur les répercussions médicales, sociales et  
opérationnelles des problèmes de santé mentale dont sont  
atteints des membres actifs et à la retraite des Forces  
canadiennes, y compris les blessures de stress opérationnel  
(BSO) comme l'état de stress post-traumatique

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Carolyn Stewart Olsen, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Lang	White
Mitchell	

(Quorum 3)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Beyak (*June 3, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*June 2, 2015*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Beyak (*May 27, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*May 26, 2015*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Beyak (*May 13, 2015*).

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

*Président* : L'honorable Joseph A. Day

*Vice-présidente* : L'honorable Carolyn Stewart Olsen

et

Les honorables sénateurs :

Lang	White
Mitchell	

(Quorum 3)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 3 juin 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 2 juin 2015*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 27 mai 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 26 mai 2015*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 13 mai 2015*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, of Thursday, May 14, 2015:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Martin, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures, introduced in the House of Commons on May 7, 2015, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-59 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-59 in advance of it coming before the Senate:
  - (a) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: those elements contained in Division 16 of Part 3;
  - (b) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 3, 14 and 19 of Part 3;
  - (c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Division 15 of Part 3;
  - (d) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 2 and 17 of Part 3; and
  - (e) the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration: those elements contained in Division 10 of Part 3;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 be authorized to meet for the purposes of their studies of the those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;
3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 submit their final reports to the Senate no later than June 4, 2015;

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 mai 2015 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Martin, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 7 mai 2015, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-59 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-59 avant qu'il soit présenté au Sénat :
  - a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : les éléments de la section 16 de la partie 3;
  - b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 3, 14, 19 de la partie 3;
  - c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments de la section 15 de la partie 3;
  - d) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 2 et 17 de la partie 3;
  - e) le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration : les éléments de la section 10 de la partie 3;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;
3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 4 juin 2015;

4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-59.

With leave of the Senate and pursuant to rule 5-10(1), the motion was modified to read as follows:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures, introduced in the House of Commons on May 7, 2015, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-59 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-59 in advance of it coming before the Senate:
  - (a) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: those elements contained in Division 16 of Part 3;
  - (b) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 14 and 19 of Part 3;
  - (c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Division 15 of Part 3;
  - (d) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 2 and 17 of Part 3; and
  - (e) the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration: those elements contained in Division 10 of Part 3;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 be authorized to meet for the

4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-59.

Avec le consentement du Sénat et conformément à l'article 5-10(1) du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 7 mai 2015, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-59 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-59 avant qu'il soit présenté au Sénat :
  - a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : les éléments de la section 16 de la partie 3;
  - b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 14 et 19 de la partie 3;
  - c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments de la section 15 de la partie 3;
  - d) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 2 et 17 de la partie 3;
  - e) le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration : les éléments de la section 10 de la partie 3;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59, soit autorisé

purposes of their studies of the those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 submit their final reports to the Senate no later than June 4, 2015;
4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-59.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

*Clerk of the Senate*

à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 4 juin 2015;
4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-59.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Delegation to the subcommittee:

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, Monday, May 25, 2015.

The Honourable Senator Lang moved:

That the order of reference regarding the subject matter of those elements contained in Division 17 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, be delegated to the Subcommittee on Veterans Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

*Le greffier du comité,*

Adam Thompson

*Clerk of the Committee*

Délégation au sous-comité :

Extrait du procès-verbal du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du lundi 25 mai 2015 :

L'honorable Sénateur Day propose :

Que l'ordre de renvoi concernant La teneur des éléments de la section 17 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, soit délégué au Sous-comité des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, May 27, 2015  
(29)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the subcommittee present:* The Honourable Senators Day, Lang, Mitchell, Stewart Olsen and White (5).

*Other senator present:* The Honourable Senator Beyak (1).

*In attendance:* Isabelle Lafontaine-Émond and Jean-Rodrigue Paré, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, and delegated on Monday, May 25, 2014 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee began its examination on subject matter of those elements contained in Division 17 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

**WITNESSES:***Veterans Ombudsman:*

Guy Parent, Ombudsman;

Sharon Squire, Deputy Ombudsman and Executive Director of Operations.

*The Royal Canadian Legion:*

Ray McInnis, Director, Service Bureau.

*Veterans Affairs Canada:*

Michel Doiron, Assistant Deputy Minister, Service Delivery;

Bernard Butler, Associate Assistant Deputy Minister, Policy, Communications and Commemoration.

The chair made an opening statement.

Mr. Doiron, Mr. Parent and Mr. McInnis each made a statement and, together with Mr. Butler and Ms. Squire, answered questions.

At 1:15 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

---

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 27 mai 2015  
(29)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du sous-comité présents :* Les honorables sénateurs Day, Lang, Mitchell, Stewart Olsen et White (5).

*Autre sénatrice présente :* L'honorable sénatrice Beyak (1).

*Également présents :* Isabelle Lafontaine-Émond et Jean-Rodrigue Paré, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015 et délégué le lundi 25 mai 2014 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité entreprend son examen de la teneur des éléments de la section 17 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**TÉMOINS :***Bureau de l'ombudsman des vétérans :*

Guy Parent, ombudsman;

Sharon Squire, ombudsman adjointe et directrice exécutive des opérations.

*Légion royale canadienne :*

Ray McInnis, directeur, Bureau d'entraide.

*Anciens Combattants Canada :*

Michel Doiron, sous-ministre adjoint, Secteur de la prestation des services;

Bernard Butler, sous-ministre adjoint délégué, Politiques, communications et commémoration.

Le président ouvre la séance.

M. Doiron, M. Parent et M. McInnis font chacun un exposé puis, avec M. Butler et Mme Squire, répondent aux questions.

À 13 h 15, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

---

OTTAWA, Monday, June 1, 2015  
(30)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 11:08 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the subcommittee present:* The Honourable Senators Day, Lang, Mitchell, Stewart Olsen and White (5).

*In attendance:* Isabelle Lafontaine-Émond, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, and delegated on Monday, May 25, 2014 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Division 17 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

**WITNESSES:**

*VeteranVoice.info:*

Perry Gray, Chief Editor.

*As an individual:*

Jenny Migneault.

The chair made an opening statement.

Mr. Gray and Ms. Migneault each made a statement and, together, answered questions.

At 11:59 a.m., the subcommittee suspended.

At 12:04 p.m., the subcommittee resumed in camera, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, and delegated on Monday, May 25, 2014 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its examination on the subject matter of those elements contained in Division 17 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the subcommittee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room.

It was agreed that the draft report be adopted in principle, and that the chair and deputy chair be authorized to make editorial revisions and to add text resulting from today's testimony.

OTTAWA, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015  
(30)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 11 h 8, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du sous-comité présents :* Les honorables sénateurs Day, Lang, Mitchell, Stewart Olsen et White (5).

*Également présente :* Isabelle Lafontaine-Émond, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015 et délégué le lundi 25 mai 2014 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son examen de la teneur des éléments de la section 17 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**TÉMOINS :**

*VeteranVoice.info :*

Perry Gray, rédacteur en chef.

*À titre personnel :*

Jenny Migneault.

Le président ouvre la séance.

M. Gray et Mme Migneault font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 59, la séance est suspendue.

À 12 h 4, la séance reprend à huis clos et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015 et délégué le lundi 25 mai 2014 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité continue son examen de la teneur des éléments de la section 17 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Conformément à l'article 12-16 (1)d) du Règlement, le sous-comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la pièce.

Il est convenu que l'ébauche de rapport soit adoptée en principe et que le président et le vice-président soient autorisés à y apporter des modifications de forme mineures et à y ajouter du texte à la lumière des témoignages d'aujourd'hui.

At 12:12 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Wednesday, June 10, 2015  
(31)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met in camera this day at 12:07 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the subcommittee present:* The Honourable Senators Day, Lang, Mitchell, Stewart Olsen and White (5).

*In attendance:* Martin Auger and Isabelle Lafontaine-Émond, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, and delegated on Monday, April 28, 2014 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its consideration of the medical, social, and operational impacts of mental health issues affecting serving and retired members of the Canadian Armed Forces, including operational stress injuries (OSIs) such as post-traumatic stress disorder (PTSD). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

It was agreed that senators' staff be permitted to stay.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the subcommittee considered a draft report.

It was agreed that the draft report be adopted.

At 12:13 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

À 12 h 12, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le mercredi 10 juin 2015  
(31)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à huis clos, à 12 h 7, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Day, Lang, Mitchell, Stewart Olsen et White (5).

*Également présents :* Martin Auger et Isabelle Lafontaine-Émond, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014 et délégué le lundi 28 avril 2014 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les répercussions médicales, sociales et opérationnelles des problèmes de santé mentale dont sont atteints des membres actifs et à la retraite des Forces canadiennes, y compris les blessures de stress opérationnelles (BSO) comme l'état de stress post-traumatique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 5 des délibérations du comité.*)

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la pièce.

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le sous-comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu d'adopter l'ébauche de rapport.

À 12 h 13, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du sous-comité,*

Adam Thompson

*Clerk of the Subcommittee*



**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, May 27, 2015

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m. to examine the subject matter of those elements contained in Division 17 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015, and other measures.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to this meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. Today at our meeting we're dealing with the subject matter of those elements contained in Division 17 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

Those watching who are familiar with veterans' matters will know that Division 17 was introduced this spring as Bill C-58. It was then moved into Bill C-59, the budget implementation bill, which is an omnibus piece of legislation. Division 17 has been referred to our committee. That's what we will be dealing with today.

We have a limited time, so I'm going to ask each of our witnesses to provide us with any written comments they might have. Also, please introduce yourselves as we call upon you, just to save some time.

The Veterans Ombudsman is back with us today. We have also The Royal Canadian Legion and Veterans Affairs Canada. Thank you for being here.

Since we don't have the minister here, I propose beginning with Veterans Affairs, as this is a government initiative by Veterans Affairs. You can explain the legislation to us, and then we can hear some reactions from the Veterans Ombudsman and The Royal Canadian Legion.

**Michel Doiron, Assistant Deputy Minister, Service Delivery, Veterans Affairs Canada:** I will forego my opening remarks. I've given them to the clerk. That way, I can turn it directly over to Mr. Butler to explain the policy.

**The Chair:** I'm not sure we have your opening remarks.

**Mr. Doiron:** I did give them to somebody, but I can go through them quickly.

**The Chair:** Why don't you go through them, so we know what you're talking about. Get us warmed up.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 27 mai 2015

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, pour étudier la teneur des éléments de la section 17 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015, et mettant en œuvre d'autres mesures.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue à cette séance du Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. À l'ordre du jour, la teneur des éléments de la section 17 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Nos auditeurs qui connaissent bien le dossier des anciens combattants savent que la section 17, déposée le printemps dernier, constituait le projet de loi C-58. On l'a ensuite intégrée dans le projet de loi omnibus C-59 portant exécution du budget. Le comité a été saisi de la section 17. C'est elle que nous étudions aujourd'hui.

Étant donné que nous avons peu de temps à notre disposition, je demande à chacun de nos témoins de nous communiquer les observations écrites qu'il pourrait posséder. Je lui demande aussi de se présenter quand nous nous adresserons à lui, pour simplement gagner du temps.

Nous accueillons aujourd'hui l'ombudsman des vétérans et les représentants de la Légion royale canadienne et d'Anciens Combattants Canada. Merci d'être ici.

Comme le ministre n'est pas ici, je propose de commencer par Anciens Combattants, puisqu'il s'agit d'une initiative du gouvernement pilotée par ce ministère. Vous pouvez nous expliquer le projet de loi, puis nous entendrons ensuite les réactions de l'ombudsman des vétérans et de la Légion royale canadienne.

**Michel Doiron, sous-ministre adjoint, Secteur de la prestation des services, Anciens Combattants Canada :** Je saute ma déclaration préliminaire. J'en ai communiqué le texte au greffier. Cela me permet de demander directement à M. Butler d'expliquer la politique.

**Le président :** Je ne suis pas sûr que nous possédions votre déclaration préliminaire.

**M. Doiron :** Je l'ai remise à quelqu'un, mais je peux la parcourir rapidement.

**Le président :** Pourquoi pas? Nous saurons ainsi de quoi vous parlez. Réchauffez l'assistance.

**Mr. Doiron:** Certainly. Good afternoon, Mr. Chair and members of the committee. I am the Assistant Deputy Minister of Service Delivery. With me is my colleague Bernard Butler, Associate Assistant Deputy Minister, Policy, Communications and Commemoration.

We wish to thank you for the opportunity to appear here today on a subject of such importance and great interest to veterans and their families. That subject is the elements of the government's response to the June 2014 report of the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs, *The New Veterans Charter: Moving Forward*, which is contained in Bill C-59, as you well explained.

If passed, the legislation will amend the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act, or the New Veterans Charter, to address a number of the concerns and gaps that have been identified.

There are essentially five legislative amendments and provisions contained in the bill.

The first provision introduces a purpose clause "... to recognize and fulfil the obligation of the people and Government of Canada to show just and due appreciation to members and veterans for their service to Canada" and further provides that "This Act shall be liberally interpreted so that the recognized obligation may be fulfilled."

The second significant provision enhances Veterans Affairs Canada's ability to support the transition to civilian life. It authorizes VAC to provide information and guidance to CAF members and veterans on the benefits and services that may be available in order to help them with the transition, and to make decisions on applications for benefits and services prior to release.

There are three additional amendments, which effectively create new benefits for veterans. These new benefits will strengthen the government's support provided to seriously disabled veterans and their families through the New Veterans Charter. The first benefit, the retirement income security benefit, or RISB, would provide moderately to severely disabled veterans — those who need it most — with continued assistance with a monthly income support payment beginning at age 65.

The second benefit, the family caregiver relief benefit, would provide eligible veterans a tax-free annual grant of \$7,238 so their informal caregiver, often a spouse or other devoted family member, will have flexibility or relief when they need it while also ensuring that the veterans' care is met.

**M. Doiron :** Très bien. Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs. Je suis le sous-ministre adjoint, Prestation des services à Anciens Combattants Canada. Je suis accompagné de mon collègue Bernard Butler, sous-ministre adjoint délégué, Politiques, communications et commémoration.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de comparaître devant vous pour traiter d'un sujet d'une grande importance et d'un grand intérêt pour les vétérans et leur famille, c'est-à-dire certains éléments de la réponse du gouvernement au rapport présenté par votre comité, en juin 2014, intitulé *La Nouvelle Charte des anciens combattants : Allons de l'avant*. Ces éléments font partie du projet de loi C-59, comme vous l'avez bien expliqué.

La loi, si elle est adoptée, modifiera la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes ou la Nouvelle Charte des anciens combattants, afin de répondre à plusieurs préoccupations et lacunes qui ont été cernées.

Le projet de loi contient essentiellement cinq modifications législatives et dispositions.

La première disposition énonce l'objet de la loi, qui est « de reconnaître et d'honorer l'obligation du peuple canadien et du gouvernement du Canada de rendre un hommage grandement mérité aux militaires et vétérans pour leur dévouement envers le Canada [...] » et elle ajoute que la loi « s'interprète de façon libérale afin de donner effet à cette obligation reconnue ».

La deuxième disposition importante améliore la capacité d'Anciens Combattants Canada d'appuyer la transition vers la vie civile. Elle autorise le ministère à fournir aux membres et aux vétérans des FAC de l'information et des conseils sur les avantages et services qui peuvent leur être offerts pour faciliter cette transition, et à prendre des décisions sur les demandes d'avantages et de services avant la libération.

Trois autres modifications créent de nouvelles prestations pour les vétérans, qui renforceront le soutien de l'État aux vétérans atteints d'une invalidité grave et à leur famille en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants. La première prestation, l'allocation de sécurité du revenu de retraite, permettra d'offrir aux vétérans atteints d'une invalidité moyenne à grave, c'est-à-dire ceux qui en ont le plus besoin, une aide continue versée sous forme de paiement mensuel de soutien du revenu dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans.

La deuxième prestation, l'allocation pour relève d'un aidant familial, permettra d'offrir aux vétérans admissibles une subvention annuelle non imposable de 7 238 \$ afin d'accorder une certaine souplesse et un peu de répit à leurs aidants naturels, souvent le conjoint ou un autre membre dévoué de la famille, en cas de besoin, tout en veillant à répondre aux besoins des vétérans en matière de soins.

The third benefit, the critical injury benefit, would provide a \$70,000 tax-free award to support the most severely injured and ill Canadian Armed Forces members and veterans.

These new benefits will complement the existing suite of services and benefits through the New Veterans Charter and add depth to the supports available to those injured in service to their country, and their families, from the Government of Canada.

As announced in the budget, additional staff will address delays in service delivery, especially for the most seriously injured and their families. We will hire more than 100 permanent case managers for improved one-on-one services. We will also hire more than 100 new disability adjudication staff, temporary and permanent in this case, to improve the processing time for veterans who submit an application for a disability benefit application.

This is part of the department's commitment to service excellence.

[Translation]

Thank you for listening.

[English]

I will now open the floor for any questions.

**The Chair:** Mr. Butler, you have nothing further to add?

**Bernard Butler, Associate Assistant Deputy Minister, Policy, Communications and Commemoration, Veterans Affairs Canada:** Mr. Chair, not at this moment, and I will respond to questions as they arise.

**Guy Parent, Ombudsman, Veterans Ombudsman:** I am the Veterans Ombudsman, and accompanying me is my Deputy Ombudsman and CEO, Sharon Squire. Thank you for inviting us to appear before you to discuss the changes proposed for the New Veterans Charter.

[Translation]

Before beginning, I would like to thank you for the role that you played in the real progress for veterans and their families that we see before us in Bill C-59.

[English]

Does the proposed legislation address all of my concerns? No it doesn't, but it narrows the gaps in some areas that need to be addressed. For that reason, I believe it should receive your unanimous support.

La troisième prestation, l'indemnité pour blessure grave, équivaudrait à un montant non imposable de 70 000 \$ pour aider les membres et les vétérans des Forces armées canadiennes les plus gravement blessés et malades.

Ces nouvelles prestations compléteront la gamme actuelle de services et d'avantages découlant de la Nouvelle Charte et renforceront les mesures de soutien offertes par le gouvernement du Canada à ceux et à celles qui ont été blessés pendant qu'ils servaient leur pays ainsi qu'à leur famille.

Comme cela a été annoncé dans le budget, du personnel supplémentaire s'occupera de régler les retards dans la prestation des services, plus particulièrement à l'égard des militaires et des vétérans atteints des invalidités les plus graves et de leur famille. Nous embaucherons plus de 100 gestionnaires permanents de cas qui offriront des services individuels améliorés. Nous embaucherons aussi plus de 100 employés, temporaires et permanents, qui seront chargés des décisions relatives aux pensions, pour améliorer le délai de traitement des demandes de prestations d'invalidité présentées par les vétérans.

Cela fait partie de notre engagement en matière d'excellence du service.

[Français]

Je vous remercie du temps que vous nous avez accordé.

[Traduction]

Je suis prêt à répondre à vos questions.

**Le président :** Monsieur Butler, avez-vous autre chose à ajouter?

**Bernard Butler, sous-ministre adjoint délégué, Politiques, communications et commémoration, Anciens Combattants Canada :** Monsieur le président, pour le moment je n'ai rien, mais je répondrai aux questions qu'on me posera.

**Guy Parent, ombudsman des vétérans, Bureau de l'ombudsman des vétérans :** Je suis l'ombudsman des vétérans et je suis accompagné de Mme Sharon Squire, mon ombudsman adjointe et directrice exécutive des opérations. Je vous remercie de nous avoir invités pour discuter des modifications proposées à la Nouvelle Charte des anciens combattants.

[Français]

Avant de commencer, j'aimerais vous remercier du rôle que vous jouez dans la réalisation de progrès réels en faveur des vétérans et de leurs familles dans le cadre du projet de loi C-59.

[Traduction]

Le projet de loi répond-il à toutes mes préoccupations? Non, mais il permet de combler les lacunes dans certains domaines qu'il faut améliorer et, pour cette raison, je crois que vous devriez lui accorder votre soutien unanime.

The changes proposed in Bill C-59 will have a significant impact on the lives of some veterans and their families, and I encourage you to pass it without delay.

As you know, the work of the Office of the Veterans Ombudsman is evidence-based. Results are measured against the fairness principles of adequacy. Are the right programs and services in place to meet the needs — immediate and evolving needs — of veterans and their families? Are the right programs and services sufficiently resourced in terms of money and people? And there is accessibility. Are eligibility criteria creating unfair barriers, and can the benefits and services provided by VAC be assessed quickly and easily?

Although it is too early today to offer you my opinion on the effectiveness of the proposed regulations or legislative changes, from an evidence-based perspective I can at least offer you my opinion in principle.

Do the proposed changes address the principles of adequacy, sufficiency and accessibility? I believe that they do. For example, the fairness principle of adequacy is addressed by the new retirement income security benefit. Sufficiency is addressed by the parity of the earnings loss benefit for injured Reserve Force veterans and by the hiring of new front line staff to improve one-on-one support for veterans and their families. Accessibility is addressed by the broadened eligibility criteria for the Permanent Impairment Allowance and by the proposed new critical injury benefit.

I believe now that we have come this far for veterans and their families, we need to keep the momentum going. Without delay after the passage of Bill C-59, we need to address the other needs of veterans and their families that are still unmet, such as a seamless transition and compensation for pain and suffering.

Three years ago in my report on improving the New Veterans Charter, I stated that before pain and suffering compensation was considered, we needed to resolve the issues associated with financial security for life for ill and injured veterans. The proposed changes of Bill C-59 potentially resolve the issue of financial security after the age of 65 among others, so it is now time to turn our attention to a comprehensive discussion on what the right amount of compensation should be for pain and suffering.

Another area that I believe needs to be addressed is treating veterans' support as a national security and economic priority, rather than as a social program. It is time to acknowledge that supporting veterans is not only an obligation but an investment in the security and prosperity of our country.

In conclusion, I would like to thank you again for your ongoing support for veterans and their families, and the level of effort that you and your staff have personally invested towards improving their lives.

Les changements proposés dans le projet de loi C-59 auront des incidences importantes sur la vie des vétérans et de leur famille; je vous encourage donc à l'adopter dans les plus brefs délais.

Comme vous le savez, le travail du Bureau de l'ombudsman des vétérans est fondé sur des données probantes. L'équité est évaluée en tant que résultat mesurable en termes de pertinence. Les programmes et les services répondent-ils aux besoins, immédiats et changeants, des vétérans et de leur famille? Sont-ils dotés de ressources, humaines et pécuniaires, suffisantes? Et il y a l'accessibilité : les critères d'admissibilité créent-ils des obstacles injustes? Peut-on avoir accès rapidement et facilement aux avantages et aux services d'Anciens Combattants Canada?

Bien qu'il soit trop tôt aujourd'hui pour vous donner mon opinion sur l'efficacité des changements législatifs proposés et des règlements à venir, selon une perspective fondée sur les faits, je peux, en principe, vous livrer mes impressions.

Est-ce que les changements proposés respectent les principes de pertinence, de caractère suffisant et d'accessibilité? Je crois que oui. Par exemple, l'allocation de sécurité du revenu de retraite respecte le principe de pertinence; la parité de l'allocation pour perte de revenu pour les vétérans blessés de la Force de réserve et l'embauche d'employés de première ligne pour améliorer le soutien individuel aux vétérans et à leur famille, celui du caractère suffisant; l'élargissement des critères d'admissibilité à l'allocation pour déficience permanente et la nouvelle indemnité pour blessure grave, celui d'accessibilité.

Je crois que si nous avons pu nous rendre aussi loin pour répondre aux besoins des vétérans et de leur famille, nous devons continuer sur cette lancée. Dès l'adoption du projet de loi C-59, nous devons poursuivre et voir aux autres besoins non satisfaits des vétérans et de leur famille, notamment la transition harmonieuse et l'indemnisation au titre des souffrances et des douleurs.

Il y a trois ans dans mon rapport sur l'amélioration de la Nouvelle Charte des anciens combattants, je précisais que, avant de pouvoir envisager une indemnisation au titre des souffrances et des douleurs, il fallait régler les problèmes liés à la sécurité financière permanente des vétérans malades et blessés. Comme les changements proposés dans le projet de loi C-59 offrent, entre autres, la possibilité d'assurer la sécurité financière des vétérans de plus de 65 ans, il est temps d'entamer une discussion approfondie sur le montant raisonnable d'une indemnisation au titre des souffrances et des douleurs.

Je crois aussi qu'il faut faire du soutien aux vétérans une priorité nationale en matière de sécurité et d'économie, et non un simple programme social. Il est temps de reconnaître que c'est non seulement une obligation, mais un investissement pour la sécurité et la prospérité de notre pays.

En conclusion, je tiens à vous remercier encore une fois de votre soutien continu aux vétérans et à leur famille et de votre contribution personnelle et de celle de vos employés à l'amélioration de leur vie.

**Ray McInnis, Director, Service Bureau, The Royal Canadian Legion:** Chair, committee members, it is a great pleasure to appear in front of your committee. I'm Ray McInnis, Director, Service Bureau. I'm pleased to speak to you on behalf of our Dominion President, Mr. Tom Eagles, and our 300,000 members and their families. The Royal Canadian Legion is the only veterans' service organization that assists veterans and their families with representation to Veterans Affairs Canada and the Veterans Review and Appeal Board.

The Legion's advocacy program is core to our mission and we have been assisting veterans since 1926 through our legislative mandate, and both the Pension Act and the New Veterans Charter. Please note that veterans do not have to be Legion members to request our services. Our national Legion Service Bureau Network provides representation starting with first applications to Veterans Affairs Canada through all three levels of the Veterans Review and Appeal Board. Through this legislation, the Legion has access to service health records and departmental files to provide comprehensive yet independent representation at no cost.

Last year, our service officers prepared and represented disability claims on behalf of over 3,000 veterans to VAC and the VRAB. There is no other veterans group with this kind of direct contact, interaction, provision of support and feedback from veterans, their families and caregivers. When it comes to serving veterans and their families, the Legion continues to be the only veterans' organization in Canada advocating for and providing assistance to all of our veterans.

The Legion recognizes the progress being made for veterans and their families in this budget and recommends that Bill C-59 be passed as soon as possible. Is it everything we have been advocating for? Does it answer all 14 ACVA recommendations? No, it does not, but it is a very positive step forward.

This bill lays out important enhancements that will improve the care and benefits provided to veterans and their families, especially for our veterans who will be turning 65. We need to ensure they have financial benefits beyond age 65 and for life, including their survivors. However, we do have many questions on how the retirement income security benefit is calculated, and until we receive and review the complete policies and regulations on the RISB, the critical injury benefit and the family caregiver relief benefits, we will not be able to see the adequacy of these benefits to our veterans and families.

**Ray McInnis, directeur, Bureau d'entraide, Légion royale canadienne :** Monsieur le président, mesdames et messieurs, c'est pour moi un grand plaisir de comparaître devant vous. Je suis Ray McInnis, le directeur du Bureau d'entraide. Je suis heureux de vous parler au nom du président national de la Légion royale canadienne, M. Tom Eagles, et de nos 300 000 membres et leur famille. La Légion royale canadienne est le seul organisme de services composé de vétérans venant en aide aux vétérans et à leur famille en leur offrant des services de représentation auprès d'Anciens Combattants Canada et du Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Notre programme de défense des droits est au cœur même de notre énoncé de mission et, à cet égard, la légion vient en aide aux vétérans depuis 1926, grâce à un mandat établi par voie législative et grâce à la Loi sur les pensions et à la Nouvelle Charte des anciens combattants. Il est à noter que les vétérans n'ont nul besoin d'être membres de la légion pour profiter de nos services. Notre Bureau d'entraide national offre un service de représentation dès les premières demandes faites auprès d'Anciens Combattants Canada et, s'il y a lieu, jusqu'à chacun des trois niveaux de recours du Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Grâce à cette loi, la légion a accès aux dossiers médicaux et à d'autres documents ministériels qui permettent une représentation qui soit à la fois complète et indépendante, et ce, sans frais.

L'an dernier, nos agents d'entraide sont intervenus et ont agi comme représentants auprès du ministère et du tribunal, dans des cas de prestations d'invalidité, au nom de plus de 3 000 vétérans. Aucun autre groupe de vétérans ne peut offrir aux vétérans, à leur famille et à leurs fournisseurs de soins, de tels services de soutien, de contact direct, d'échanges fructueux, et de rétroaction. Lorsqu'il est question d'être au service des vétérans et de leur famille, la légion demeure la seule organisation au Canada qui se porte à la défense de tous les vétérans et qui leur prodigue l'aide nécessaire.

La légion salue le progrès réalisé dans ce budget en soutien aux vétérans et à leur famille et elle recommande que le projet de loi C-59 soit adopté dans les plus brefs délais. Est-ce là tout ce que nous avons revendiqué? Est-ce que cela répond aux 14 recommandations émanant du rapport du comité permanent des anciens combattants? La réponse est non, mais nous y voyons là une avancée très positive.

Le projet de loi propose d'importantes améliorations aux soins et avantages offerts aux vétérans et à leur famille, particulièrement pour ceux et celles qui auront bientôt 65 ans. Nous devons nous assurer qu'ils recevront des avantages financiers au-delà de 65 ans et pour la vie, y compris leurs survivants admissibles. Toutefois, plusieurs questions demeurent en suspens quant à la façon dont l'allocation de sécurité du revenu de retraite est calculée. Tant que nous n'aurons pas examiné toutes les mesures et tous les règlements concernant cette allocation, l'indemnité pour blessure grave, et l'allocation pour relève d'un aidant familial, nous ne pourrions pas évaluer la justesse de ces prestations pour nos vétérans et leur famille.

Our concerns remain that the maximum disability award is increased consistent with what is provided to injured civilian workers who receive general damages in the law courts. The family caregiver benefits do not adequately compensate a spouse who has to give up a full-time job to become a caregiver. This is a respite benefit. Most families today are dual income families and sometimes the service member works two jobs to support the family. We would prefer to see something akin to the Pension Act's Attendance Allowance.

As I previously stated, Bill C-59, Division 17, Part 3 does not answer all of the 14 ACVA recommendations and the Royal Canadian Legion will not rest until all of these recommendations are adopted, and we will not cease in our efforts to push the government to honour its obligations. We have not shied away from making our stance on these issues known. We have shared our position paper, *Veterans Matter*, with all Canadians to encourage informed debate on veterans' issues.

I would like to address the issue of communication and accessibility.

The New Veterans Charter was developed to meet the needs of the modern veteran. It is based on modern disability management principles. It focuses on rehabilitation and successful transition, and it must be stated that the Legion, while endorsing the New Veterans Charter as it was adopted in 2006, has been steadfast in our advocacy for its change to better meet the lifelong needs of our veterans and their families. We all have an obligation to understand the complexities, interrelationships, and to inform and explain the New Veterans Charter. Our veterans and their families deserve nothing less.

The New Veterans Charter and the enhanced New Veterans Charter Act are comprehensive and complex. Our veterans and their families need to know what programs are available to assist them and how to access them, whether they are financial, rehabilitation, health services or family care. The government needs to ensure the resources and programs are in place to meet their needs, and it needs to review the accessibility to these programs while ensuring that frontline staff is available and knowledgeable to assist veterans and families. This can never become a self-serve system.

Most veterans and their families do not have a good understanding of the New Veterans Charter. I would suggest that this highlights the ineffectiveness of the government's communication of the programs and services available in the

La révision à la hausse du montant maximum de l'indemnité d'invalidité, pour qu'il corresponde aux dommages-intérêts accordés par les tribunaux aux travailleurs blessés dans le civil continue de faire partie de nos préoccupations. Les avantages que reçoit l'aidant membre de la famille ne représentent pas une compensation suffisante pour un conjoint qui doit renoncer à un emploi permanent pour devenir fournisseur de soins. Cet avantage vise à offrir un répit. La plupart des familles, aujourd'hui, sont des familles à deux revenus, et il arrive que le militaire ait deux emplois pour subvenir aux besoins de la famille. Pour notre part, nous préfererions voir quelque chose de semblable à l'allocation pour soins versée en vertu de la Loi sur les pensions.

Comme je l'ai dit, la section 17 de la partie 3 du projet de loi C-59 ne répond pas aux 14 recommandations du rapport du Comité permanent des anciens combattants. Or la Légion royale canadienne n'entend ménager aucun effort, tant et aussi longtemps que toutes ces recommandations n'aurent pas été adoptées. Elle continuera à tout faire pour que le gouvernement respecte ses engagements. La légion ne relâche pas ses efforts pour faire connaître sa position sur ces enjeux. Nous avons publié pour tous les Canadiens et Canadiennes notre exposé de position, *Nos vétérans sont importants*, afin de susciter un débat éclairé sur les enjeux liés aux vétérans.

Je voudrais aborder avec vous la question des communications et de l'accessibilité.

La Nouvelle Charte des anciens combattants a été mise en œuvre pour répondre aux besoins du vétéran moderne. Pour ce faire, elle a fait appel à des principes modernes de gestion de l'invalidité qui insiste sur la réadaptation et une transition fructueuse. J'aimerais dire aussi que la légion, bien qu'elle ait endossé la Nouvelle Charte adoptée en 2006, a aussi dans les faits été indéfectible dans ses revendications pour y apporter des changements visant à mieux répondre aux besoins des vétérans et de leur famille tout au long de leur vie. Nous avons tous l'obligation de comprendre les complexités et les interrelations, et de faire connaître et d'expliquer la Nouvelle Charte. Nos vétérans et leur famille ne méritent rien de moins.

La Nouvelle Charte des anciens combattants et la Loi améliorant la Nouvelle Charte des anciens combattants sont des documents détaillés et complexes. Nos vétérans et leurs familles ont besoin de savoir quels programmes sont disponibles pour leur venir en aide et comment y avoir accès, que ce soit au chapitre des finances, de la réadaptation, des services de soins de santé ou des soins familiaux. Le gouvernement doit s'assurer que les ressources et les programmes sont en place pour répondre à leurs besoins; il doit aussi examiner l'accessibilité de ces programmes et s'assurer que le personnel de première ligne est en place et qualifié pour aider les vétérans et leur famille. Cela ne doit pas être un système libre-service.

La plupart des vétérans et leur famille n'ont pas une bonne compréhension de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Cela, à mon avis, démontre clairement l'inefficacité des communications du gouvernement quant aux programmes et

New Veterans Charter for our injured veterans and their families. What is required is proactive communication to all veterans across the country to ensure that they are aware of the financial compensation, rehab programs, health care services and the family care programs that are available and how to access them.

Lastly, it is also time for all of us to understand the New Veterans Charter and the enhanced New Veterans Charter Act. This should be a priority. Our veterans need to know not only the weaknesses but also the strengths behind the legislation, the programs, services and benefits.

We, too, help our veterans and their families. Since commencing our advocacy in 1926, the Legion's advocacy and programming efforts continue to evolve to meet the changing demographics, while still supporting our traditional veteran community. However, notwithstanding the capacity of the Royal Canadian Legion, we certainly believe that the Department of National Defence and Veterans Affairs Canada have a responsibility to ensure that policies, practices and programs, supported through a sustainable research program, are accessible and meet the unique needs of all veterans, with the goal of enabling the healthy transition of all veterans and their families through this very changing and sometimes difficult life course.

Finally, I would be remiss if I did not mention our World War II veterans and post-World War II veterans who are now seeking assistance through the Legion for access to the Veterans Independence Program. These veterans are often frail and are approaching the end of their life. This very proud group of veterans has never applied to the government for any type of disability benefit assistance, and now, because they want to remain independently in their own home, rather than going into a long-term care facility, they cannot access the Veterans Independence Program benefits for frailty because they have not established a disability benefit or are not low income.

Last October, we sent a high-priority list of resolutions to the minister, including a resolution that all veterans be deemed eligible for VIP benefits based on need, irrespective of their having established disability entitlement or low-income status. We urge the government to action this resolution without delay, and we understand that a response to our resolution is forthcoming from the department.

The passage of Bill C-59 is a step in the right direction. The Legion appreciates the opportunity to come before the committee to brief on our perspective on issues of concern for Canada's

services offerts par la Nouvelle Charte à nos vétérans blessés et leur famille. Ce qu'il faut, c'est des communications proactives, et ce, auprès de tous les vétérans, partout au pays, afin de s'assurer qu'ils connaissent les compensations financières, les programmes de réadaptation, les services de soins de santé et les programmes d'aide aux familles auxquels ils ont droit, ainsi que les façons d'y accéder.

Enfin, il nous faut aussi, à nous tous, bien connaître la Nouvelle Charte des anciens combattants et la Loi améliorant la Nouvelle Charte des anciens combattants. Ce doit être une priorité. En effet, nos vétérans ont besoin de connaître non seulement les faiblesses, mais aussi les forces derrière la législation, les programmes, les services et les prestations.

Nous aussi pouvons venir en aide à nos vétérans et à leur famille. Depuis les tout débuts de son action sociale en 1926, les efforts de la légion dans sa programmation et son travail de revendication évoluent constamment, mais la légion est toujours présente pour apporter son soutien à la communauté traditionnelle des vétérans. Toutefois, et peu importe la capacité de la Légion royale canadienne, nous sommes certainement d'avis que les ministères de la Défense nationale et des Anciens Combattants ont la responsabilité d'instaurer des politiques, des pratiques et des programmes, le tout soutenu par un programme de recherche durable, qui répondent aux besoins particuliers des vétérans, et dont l'objectif est de permettre une transition harmonieuse de tous les vétérans et de leur famille au cours de ce changement marquant et parfois difficile de leur parcours de vie.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas mentionner le dossier de nos anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de l'après-guerre, qui approchent la fin de leur vie et dont la condition physique, dans bien des cas, est on ne peut plus fragile, et qui sollicitent présentement une aide par l'intermédiaire de la légion pour un accès au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le PAAC. Ce groupe de fiers vétérans n'a jamais demandé à l'État une aide quelconque d'invalidité. Or, plutôt que de se retrouver en établissements de soins de longue durée, ils veulent être en mesure de continuer à vivre de façon indépendante dans leur propre résidence, mais l'accès aux avantages du PAAC en raison d'une santé fragile leur est refusé parce qu'ils n'ont pas établi leur droit à une prestation d'invalidité ou parce que leurs revenus ne sont pas assez faibles.

En octobre dernier, nous avons fait parvenir au ministre des Anciens Combattants une liste prioritaire de résolutions, y compris une résolution à l'effet que tous les anciens combattants soient jugés admissibles aux avantages du PAAC selon leurs besoins, et ce, peu importe leur droit à une indemnité ou à une prestation d'invalidité ou leur statut de personne à faible revenu. Nous exhortons le gouvernement à adopter cette résolution sans tarder, et d'après ce que nous comprenons, le ministère répondra bientôt à cette résolution.

L'adoption du projet de loi C-59 est un pas dans la bonne direction. La légion remercie le comité de nous avoir offert l'occasion de vous adresser la parole pour vous faire part de notre

veterans. I would, at this time, also extend to this committee, on behalf of our president Tom Eagles, an opportunity to visit our national headquarters, Legion House, and an opportunity to provide you all with a full brief on how the Legion is one of Canada's great institutions and how we support all Canadians and our communities. Thank you, Mr. Chair.

**The Chair:** Mr. McInnis, thank you. We do have your material that you circulated. In fact, all honourable senators have.

We have heard both from the Veterans Ombudsman and the Royal Canadian Legion that you feel this is a good step in the right direction but not the end goal, certainly.

Is that the way Veterans Affairs looks at this as well, as a good step but not everything that needs to be done?

**Mr. Butler:** Thank you, Mr. Chair, for that question. I think it's fair to say that certainly, from the department's point of view, this is a very positive step to support Canada's veterans, and I think it's also fair to say that there is probably a no-end state when it comes to advancing the interests of Canadian veterans. I think you will see continuous advancements over time.

**The Chair:** In our work here in the Veterans Affairs subcommittee, one of the areas we've been working on is this transition of Armed Forces personnel into retirement, and we're trying to make that transition for the veteran and the family as smooth as possible. There is an initiative in here, early intervention by Veterans Affairs Canada in the transition to civilian life. You didn't talk a lot about that initiative, but an article in the paper just recently described the situation of a veteran who had been assessed by the Canadian Armed Forces to have a certain level of disability. When he was assessed by Veterans Affairs, it was a different assessment, which resulted in a lot less compensation and support.

You're familiar with that situation without talking about the individual. Is this initiative going to help us a little bit when you get into making assessments earlier so that we don't have these two silos with the veteran caught in the middle?

**Mr. Doiron:** Thank you for the question, Mr. Chair. First, I'd like to clarify. Veterans Affairs does accept diagnostics from the Canadian Armed Forces. The article mentioned that we did not, that we reassessed and things like that. We accept a doctor's assessment or diagnostic from the CAF.

perspective quant aux enjeux qui préoccupent les anciens combattants du Canada. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour inviter, au nom de notre président Tom Eagles, les membres du comité à visiter notre quartier général national, soit la Legion House, et à participer à une séance d'information complète sur la légion et ce qui en fait l'une des grandes organisations canadiennes, et sur la manière dont nous apportons notre aide à tous les Canadiens et Canadiennes, ainsi qu'à nos collectivités. Merci, monsieur le président.

**Le président :** Merci, monsieur McInnis. Nous avons les documents que vous avez distribués. En fait, tous les sénateurs les ont reçus.

L'ombudsman des vétérans et la Légion royale canadienne nous ont dit que c'était un pas dans la bonne direction, mais qu'on n'avait certainement pas atteint tous les objectifs.

Est-ce également l'avis d'Anciens Combattants Canada, c'est-à-dire que c'est un pas dans la bonne direction, mais qu'il reste encore du travail à faire?

**M. Butler :** Merci, monsieur le président, d'avoir posé la question. Je crois qu'il est juste de dire que de l'avis du ministère, il s'agit d'une étape très positive pour appuyer les anciens combattants du Canada, et je crois qu'il est également juste de dire qu'on peut toujours en faire plus pour faire valoir les intérêts des anciens combattants canadiens. Je crois que vous pourrez observer des progrès continus au fil du temps.

**Le président :** Dans le cadre de nos travaux pour le Sous-comité des anciens combattants, l'un des enjeux sur lesquels nous nous sommes penchés concerne la transition du personnel des Forces armées à la retraite, et nous tentons de faciliter le plus possible cette transition pour l'ancien combattant et sa famille. Une initiative est mentionnée ici; elle se fonde sur l'intervention précoce d'Anciens Combattants Canada lors de la transition vers la vie civile. Vous n'avez pas beaucoup parlé de cette initiative, mais un article récemment publié décrit la situation d'un ancien combattant qui a reçu une évaluation des Forces armées canadiennes selon laquelle il présente un certain degré d'invalidité. Toutefois, lorsqu'il a été évalué par Anciens Combattants Canada, une évaluation différente a été menée, ce qui a grandement diminué l'indemnisation et le soutien qui lui ont été accordés.

Vous connaissez cette situation sans parler de la personne. Cette initiative nous aidera-t-elle lorsque des évaluations précoces seront menées, afin que nous ne nous retrouvions pas avec deux évaluations distinctes qui coïncent l'ancien combattant au milieu?

**M. Doiron :** Je vous remercie d'avoir posé la question, monsieur le président. Tout d'abord, j'aimerais apporter quelques éclaircissements. Anciens Combattants Canada accepte des diagnostics des Forces armées canadiennes. L'article mentionnait que ce n'était pas le cas, et que nous menions d'autres évaluations, et cetera. Dans les faits, nous acceptons une évaluation ou un diagnostic fourni par un médecin des FAC.



But, to come back to this question — and I won't talk about the individual for confidential reasons — this will help in the transition, absolutely. Previously, our authorities accepted the provision that a disability award would start once the individual became a veteran. There are some exceptions, but, generally, Veterans Affairs authorities would start at that moment.

In the case of the new authorities, we can start working with the CAF member prior to them becoming a veteran to eliminate that seam. We know that transition is very important to a successful life post-CAF, and we're also trying to eliminate or will be decreasing a number of handoffs during transition between case management from CAF, case management from us, VAC, and others. That relationship could start, we're saying, in six months, but, actually, way before that, once we know a veteran will be medically released, to start working with him to ensure that all of the tools are in place once they actually leave and also to help them with disability awards that they could apply for at that moment.

So it will greatly help. Some of those case management positions I mentioned in the opening remarks will go toward that also.

So our hope is that, if we do this right, during that transition, *c'est pas un gouffre* at the end of the day. They're not falling off of a cliff. We will be able to figure out what the employment opportunities are, put them in rehab if that is the need — we talked mental health at length a week or two ago — make sure they get the mental health services early in the process. This is all part of that transition.

**Mr. McInnis:** I would just like to comment on the position of VAC and the medical doctors. As a service provider, we have done over 3,000 claims in the last year. When we submit a claim to Veterans Affairs for adjudication, if it is a still-serving member, we use the service health records, and there is a diagnosis there. If it happens to be a veteran, we have a medical questionnaire signed off by a medical professional. We will not submit a claim until there is a diagnosis there, signed by a professional. The VAC doctor doesn't get involved. There may be a medical adviser opinion on the diagnosis that is provided, but the VAC doctor doesn't normally get involved until reassessment two years down the road or every two years after that when the reassessment comes in. That's when the veteran or the still-serving member who already has entitlement and an assessment will go for further assessment by a VAC doctor.

**The Chair:** That's helpful.

Toutefois, pour revenir à la question — et je ne parlerai pas de la personne concernée pour des raisons de confidentialité —, cela facilitera absolument la transition. Auparavant, nos autorités acceptaient la disposition selon laquelle une indemnité d'invalidité entrait en vigueur une fois la personne devenue un ancien combattant. Il y a quelques exceptions, mais en général, les autorités d'Anciens Combattants Canada commençaient à verser ces indemnités à ce moment-là.

En ce qui concerne les nouvelles autorités, nous pouvons commencer à travailler avec le membre des FAC avant qu'il devienne un ancien combattant, afin d'éliminer cette coupure. Nous savons que cette transition est très importante pour réussir le retour à la vie civile après les FAC, et nous tentons également d'éliminer plusieurs transferts — ou de réduire leur nombre — liés à la transition en ce qui concerne la gestion de cas effectuée par les FAC, celle que nous effectuons, et celle effectuée par ACC et d'autres organismes. Nous affirmons que cette relation pourrait commencer après six mois, mais en fait, ce sera bien avant cela, car une fois que nous saurons qu'un ancien combattant sera libéré pour raison médicale, nous pourrions commencer à travailler avec lui pour veiller à ce que tous les outils soient en place à son départ, et pour l'aider à faire une demande d'indemnité d'invalidité à ce moment-là.

Cela sera donc très utile. Certains de ces postes en gestion de cas que j'ai mentionnés dans mon exposé contribueront également à cela.

Nous espérons donc que si nous faisons bien les choses, cette transition ne se transformera pas en gouffre au bout du compte. Ils ne tombent pas du haut d'une falaise. Nous serons en mesure de déterminer les possibilités d'emploi, de leur fournir des services de réadaptation s'il y a lieu — nous avons beaucoup parlé de la santé mentale il y a une ou deux semaines —, et de leur fournir les services de santé mentale tôt dans le processus. Ce sont tous des éléments de la transition.

**M. McInnis :** J'aimerais seulement faire un commentaire sur la position d'ACC et des médecins. Nous sommes fournisseurs de services, et nous avons traité plus de 3 000 demandes au cours de l'année dernière. Lorsque nous présentons une demande d'arbitrage à Anciens Combattants Canada, s'il s'agit d'un militaire en service, nous utilisons les documents médicaux relatifs au service, car ils contiennent un diagnostic. S'il s'agit d'un ancien combattant, nous avons un questionnaire médical signé par un professionnel de la santé. Nous ne présenterons pas de demande avant d'obtenir un diagnostic signé par un professionnel. Le médecin d'ACC ne participe pas à ce processus. Il se peut qu'un conseiller médical donne son avis sur le diagnostic fourni, mais le médecin d'ACC n'intervient habituellement pas avant la réévaluation menée deux ans plus tard ou tous les deux ans par la suite. C'est à ce moment-là que l'ancien combattant ou le membre en service qui a déjà droit à une indemnité et qui a déjà fait l'objet d'une évaluation demandera une évaluation supplémentaire menée par un médecin d'ACC.

**Le président :** C'est bon à savoir.

**Senator White:** Thank you to each of you for being here as always. I'm very pleased actually to see the agreement, I have to say. I'm not suggesting there's not always agreement, but I always say that, most times, it's 80 per cent agreement, 20 per cent disagreement. It seems like we hear the 20 per cent more often than we should.

Mr. Doiron, we hear about other suggestions going forward. Can you kind of walk us through the next couple of years as to what you think are some areas that we should be focusing some attention on? We spend a lot of time hearing about it. It might help us to actually prepare for the next couple of years as well.

He's looking at Mr. Butler, so, obviously, he's not going to help me out. Mr. Butler can assist if he likes.

**Mr. Doiron:** I can talk about the service side at length, but, I think, on the policy side —

**Mr. Butler:** Not to bounce the ball around, but I think we might refer that question to the ombudsman and perhaps to Mr. McInnis.

It's fair to say, as the ombudsman has indicated and our Legion colleagues, that the response the government has put forward through Bill C-59 is a very positive move in the right direction. From a departmental point of view, we will continue to be very sensitive to the issues and concerns that the ombudsman has highlighted, as have other stakeholders and veterans who have appeared before this committee over time and certainly before the House of Commons committee.

At this time, our intent, and what we would encourage you to do, is to continue to monitor the success of the provisions that have been advanced. We'll continue to look at them in terms of whether they address the needs of Canada's veterans in the way that they are intended and needs of veterans' families as we hope they are. As we watch, monitor and measure the performance of those initiatives, it helps to inform us as a department and the government. Certainly, we will inform committees such as yours in terms of where to focus. It's an ongoing process that we're engaged in. As I suggest, we continue to learn as we move forward and to identify where weaknesses and gaps may be in the charter.

As you know, the ACVA report clearly stated that the charter, the basic principles of wellness and re-establishment, were sound and that's the direction we need to continue to move in; and that addressing the needs of the most seriously disabled veterans is one of the key features. What you see in Bill C-59 is an effort to meet those needs. The challenge for us and for you over time will be to ensure that the needs are being met in the way that we anticipate and hope.

**Le sénateur White :** Je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Je dois dire que je suis très heureux que la bonne entente règne. Je ne dis pas que ce n'est pas toujours le cas, mais je dis toujours que dans la plupart des cas, on s'entend sur 80 p. 100 des choses et on ne s'entend pas sur les autres 20 p. 100. Il semble que nous entendons parler de ces 20 p. 100 la plupart du temps.

Monsieur Doiron, nous entendons parler d'autres suggestions. Pourriez-vous nous parler des deux prochaines années et des domaines qui, à votre avis, mériteraient davantage notre attention? Nous passons beaucoup de temps à entendre parler de cela. Il pourrait nous être utile de nous préparer pour les prochaines années.

Il regarde M. Butler, donc il ne m'aidera manifestement pas. M. Butler peut m'aider s'il le souhaite.

**M. Doiron :** Je peux parler du service en détail, mais je crois qu'en ce qui concerne la politique...

**M. Butler :** Je ne cherche pas à éviter la question, mais je crois que nous devrions l'adresser à l'ombudsman et peut-être à M. McInnis.

Il est juste de dire, comme l'ombudsman et nos collègues de la légion l'ont indiqué, que la réponse fournie par le gouvernement dans le projet de loi C-59 représente réellement un pas dans la bonne direction. En ce qui concerne le ministère, nous continuerons d'être à l'écoute des problèmes et des préoccupations soulignées par l'ombudsman, comme le sont d'autres intervenants et anciens combattants qui ont comparu devant le comité au fil du temps et certainement devant le comité de la Chambre des communes.

En ce moment, nous avons l'intention — et nous vous encourageons à le faire également — de continuer à surveiller le succès des dispositions qui ont été proposées. Nous continuerons de les examiner pour vérifier si elles répondent aux besoins des anciens combattants du Canada comme elles sont censées le faire et aux besoins des familles des anciens combattants, comme nous espérons qu'elles le font. L'observation, la surveillance et la mesure du rendement de ces initiatives nous aident à renseigner le ministère et le gouvernement. Nous indiquerons certainement à des comités tel le vôtre les domaines sur lesquels il faut porter une plus grande attention. C'est un processus continu dans lequel nous nous sommes engagés. Comme je l'ai laissé entendre, nous continuons d'apprendre à mesure et de cerner les faiblesses et les lacunes que pourrait présenter la Charte.

Comme vous le savez, le rapport du CPAC énonce clairement que la Charte et les principes fondamentaux du bien-être et de la réinsertion sont solides et que c'est l'orientation que nous devons continuer d'adopter, et que répondre aux besoins des anciens combattants souffrant d'une déficience grave est l'un des éléments les plus importants. Le contenu du projet de loi C-59 représente un effort pour répondre à ces besoins. Le défi auquel nous sommes confrontés, et auquel vous serez confrontés au fil du temps, sera de veiller à ce que ces besoins soient comblés comme prévu.

**Mr. Parent:** I would like to add a few things to that. I already mentioned in my opening remarks that transition is a big concern. Certainly, there is work to be done in that aspect. I would like to inform the chair and committee members, if you are not aware, that we are involved in a joint partnership with the military ombudsman to study the transition process at this time. We have provided some preliminary findings to our respective ministers; so there is work underway on that aspect.

My first answer to the question would be that we need to continue to narrow the gaps from the ACVA recommendations. We recently published a website report on how the government to date has been able to meet the intent of the ACVA recommendations; and we provided you with a copy of that. In most instances, the intent is being met, but there are still some that need to be addressed. Of course, that would be a priority to us — closing those gaps and looking at the transition.

The last one, which was mentioned by Mr. McInnis, is the pain and suffering aspect and the adequacy of the disability award. The related benefits for pain and suffering need to be looked at in the future as well.

**Mr. Butler:** I'll just add to what the ombudsman has identified. The minister has given some clear direction in his public statements around the direction of the department over the next few years. It's very important to this committee to know that there are three pillars for the direction of the department. One of them relates to the issue of transition, which the ombudsman referred to, and fixing same and getting it right. These provisions in Bill C-59 will support that direction. Next is developing service excellence within the department to ensure that we are providing the level and quality of service that veterans expect and need. The third one is ensuring that all of our programs, policies and practices are veteran-centric. Those are issues that really map out the strategic direction for the department and are certainly ones on which we'll be working with our colleagues, such as the ombudsman, to advance those various initiatives.

This committee might well wish to contemplate those over the next few years to see what success the department has had in achieving those outcomes. The veteran 2020 strategic direction is an important one for us. We hope that it will pay great dividends and benefits to Canada's veterans over time.

**Mr. McInnis:** As the ombudsman stated, Bill C-59 narrows the gap; so we're always going to be there watching the government. We would like to see more narrowing until there is no gap. In addition to the ACVA recommendations, that's not all there is.

**M. Parent :** J'aimerais également ajouter quelques points. J'ai déjà mentionné dans mon exposé que la transition est une grande préoccupation. Il y a certainement du travail à faire à cet égard. J'aimerais informer le président et les membres du comité, si vous ne le savez pas déjà, que nous participons actuellement à un partenariat avec l'ombudsman des forces armées pour étudier le processus de transition. Nous avons présenté quelques conclusions préliminaires à nos ministres respectifs, et il y a donc des travaux en cours à cet égard.

En ce qui concerne la question, je répondrai d'abord que nous devons continuer de combler les écarts dans les recommandations du CPAC. Nous avons récemment publié, sur le site web, un rapport sur la façon dont le gouvernement a, jusqu'ici, été en mesure de respecter l'intention des recommandations formulées par le CPAC, et nous vous en avons fourni un exemplaire. Dans la plupart des cas, l'intention est respectée, mais il reste des cas à régler. Manifestement, c'est l'une de nos priorités — combler ces lacunes et nous pencher sur la transition.

La dernière chose, et elle a été mentionnée par M. McInnis, c'est la douleur et la souffrance, ainsi que le caractère adéquat de l'indemnité d'invalidité. Les avantages connexes liés à la douleur et à la souffrance devront également être examinés.

**M. Butler :** J'aimerais seulement ajouter un commentaire aux points soulevés par l'ombudsman. Le ministre a clairement indiqué, dans ses déclarations publiques, l'orientation adoptée par le ministère pour les prochaines années. Il est très important que les membres de notre comité sachent que trois piliers soutiennent l'orientation suivie par le ministère. L'un d'entre eux est lié à la question de la transition, à laquelle l'ombudsman a fait référence, et à la façon dont elle sera effectuée sans heurt. Les dispositions du projet de loi C-59 appuieront cet objectif. Ensuite, il faut atteindre l'excellence du service au sein du ministère, afin de fournir aux anciens combattants le niveau et la qualité de services dont ils ont besoin et auxquels ils s'attendent. Le troisième élément vise à veiller à ce que tous nos programmes, nos politiques et nos pratiques soient axés sur les anciens combattants. Ce sont les enjeux importants qui soutiennent l'orientation stratégique du ministère et ce sont certainement les enjeux sur lesquels nous travaillerons avec nos collègues, notamment l'ombudsman, afin de faire progresser les diverses initiatives.

Les membres du comité pourraient se pencher sur ces éléments au cours des prochaines années, afin de vérifier les objectifs atteints par le ministère. L'orientation stratégique d'anciens combattants 2020 est très importante pour nous. Nous espérons qu'elle sera très bénéfique et avantageuse pour les anciens combattants du Canada au fil du temps.

**M. McInnis :** Comme l'ombudsman l'a mentionné, le projet de loi C-59 réduit l'écart; nous surveillerons donc toujours le gouvernement. Nous aimerions que cet écart soit rétréci jusqu'à ce qu'il disparaisse. En plus des recommandations du CPAC... ce n'est pas la seule chose.

**The Chair:** Could you tell the audience what ACVA stands for?

**Mr. McInnis:** It's the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs.

**The Chair:** It's a full committee and not a subcommittee.

**Mr. McInnis:** Yes. In addition to those recommendations are the resolutions from the delegates to our national conventions that we forward every two years to National Defence, Veterans Affairs, Finance and Health. The biggest one is the Veterans Independence Program. We're also working closely with the Canadian Medical Association on a seniors' health strategy for Canada. They're looking at an independence program as well. We'll continue to follow along, watch what the government has to say and proactively advocate for veterans and their families.

**Senator White:** I want to say how good it is to see all three of you here. It's nice to see people come together in the same space. I want to thank you for the work you're doing. Often it's from different places, but certainly from my perspective and others I'm sure it's valued.

**The Chair:** Mr. Butler, I want to comment on your third pillar, when you said that all of our programs and policies should be veteran-centric or veteran-oriented. I suggest you might want to add their families to that. A lot of work should be done with respect to families, who provide tremendous support. Some programs may be lacking from the point of view of how we can help the spouse or the family in some of these situations.

**Senator Mitchell:** I'll follow up with a comment on what the chair said about veteran-centric. I'm very pleased, as everyone is, to hear veteran-centric as an explicit pillar. I have been on this committee or the defence committee for a number of years. A number of years ago there was a sense amongst some veterans that they weren't being treated like clients should be treated. They are customers or clients of that important department but yet it was easy to get a bureaucratic face in response. It's very important that the department be service-oriented. It sounds like that is obviously a priority.

My first question concerns the presentation by Mr. Doiron. In the fifth element of the bill, you mentioned the critical injury benefit of \$70,000 tax-free for severely injured and ill Canadian Armed Forces members. I assume that implies that it hasn't been the case to this point, although there have been, at one time, lump sum payments. How does that benefit balance between severely

**Le président :** Pourriez-vous expliquer à l'auditoire la signification de l'acronyme CPAC?

**M. McInnis :** Il s'agit du Comité permanent des anciens combattants.

**Le président :** C'est un comité, et non un sous-comité.

**M. McInnis :** Oui. En plus de ces recommandations, nous avons des résolutions des délégués de nos conventions nationales que nous envoyons tous les deux ans au ministère de la Défense nationale, à Anciens Combattants Canada, au ministère des Finances et au ministère de la Santé. La résolution la plus importante concerne le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Nous collaborons également étroitement avec l'Association médicale canadienne sur une stratégie axée sur la santé des personnes âgées au Canada. Ses membres envisagent également un programme axé sur l'indépendance. Nous continuerons de suivre le dossier, de surveiller les interventions du gouvernement à cet égard et de soutenir, de façon proactive, les anciens combattants et leurs familles.

**Le sénateur White :** J'aimerais vous dire à quel point je suis heureux de vous voir tous les trois ici. C'est agréable de voir des gens réunis dans la même pièce. J'aimerais vous remercier du travail que vous faites. Souvent, c'est dans différents endroits, mais de mon point de vue et celui d'autres personnes, je suis certain que votre travail est valorisé.

**Le président :** Monsieur Butler, j'aimerais formuler un commentaire sur votre troisième pilier, c'est-à-dire lorsque vous avez dit que tous nos programmes et nos politiques devraient être axés sur les anciens combattants. Je crois que vous souhaitez peut-être ajouter leurs familles. Une grande partie du travail effectué devrait viser les familles, car elles représentent un soutien énorme. Certains programmes présentent peut-être des lacunes en ce qui concerne la façon dont nous pouvons aider les conjoints ou les familles dans certaines situations.

**Le sénateur Mitchell :** J'aimerais également formuler un commentaire sur ce que le président a dit au sujet de l'initiative axée sur les anciens combattants. Je suis très heureux, comme tout le monde, d'apprendre que l'un des piliers contient une approche axée sur les anciens combattants. Je fais partie de ce comité et du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense depuis plusieurs années. Il y a quelques années, des anciens combattants avaient l'impression qu'on ne les traitait pas comme des clients devraient être traités. En effet, ils étaient des clients de cet important ministère, et pourtant, ils obtenaient souvent une réponse bureaucratique. Il est très important que le ministère soit axé sur les services. Il semble que cela soit manifestement une priorité.

Ma première question concerne l'exposé de M. Doiron. Dans le cinquième élément du projet de loi, vous avez mentionné l'indemnité pour blessure grave de 70 000 \$ libre d'impôt pour les membres des Forces armées canadiennes grièvement blessés et malades. Je présume que cela laisse entendre que ce n'était pas le cas jusqu'ici, même si on a versé, à un moment donné, des

physically injured, which is more obvious, and severely mentally injured, PTSD, which is less obvious but every bit as debilitating? Is it 90 per cent one and 10 per cent the other? Is it proportional?

**Mr. Butler:** If I could just set the contracts for the critically injured benefit. This is a new benefit designed to address issues that had evolved that we became very sensitive to over time where we had members who suffered very serious injury to the point that they would require extensive medical intervention over extended periods of time, which might require rehabilitation over a lengthy period of time and so on.

But at the end of that period — it might be six months or it might be 12 months — when they applied to Veterans Affairs for a Disability Award, in other words a pain and compensation award, a non-economic award, by that time, through the miracles of modern medicines, their injuries were reduced. The ultimate or end-state disability had been significantly mitigated.

So when they came to us for our programming, once they were medically stabilized, we would assess their disability, and it would be much lower than the member or the veteran thought they were entitled to. So the Critical Injury Benefit is designed to ensure that there is compensation and recognition for the immediate effects of a traumatic event.

I'll give you the classic example. Unfortunately many members in Afghanistan suffered catastrophic injuries. They would be taken to a field ambulance hospital. Their lives would virtually be saved. They would then be taken to a secondary care centre and then to a tertiary centre. Then they would be repatriated to Canada, hospitalized and undergo much treatment. There would be much concern and upset for families whose lives would be interrupted. But after an extended period of time, they would become relatively stable, and their condition or end-state disability may not be great enough in their mind to support the level of assessment through disability award purposes that they would like. So the Critical Injury Benefit is targeted directly at those types of injuries; to address compensation for pain and suffering, the effects of the incident, but before the medical condition is actually stabilized. That's the group.

We anticipate that the majority of members and veterans who may be eligible for this benefit — the majority of the claim types may well be physically oriented. But the intent and design of the program is to ensure that individuals who meet the criteria with a mental health issue would qualify.

paiements forfaitaires. Comment cette indemnité atteint-elle un équilibre entre les militaires grièvement blessés physiquement, et dont les blessures sont plus visibles, et les militaires grièvement blessés psychologiquement, et qui souffrent de TSPT, une blessure beaucoup moins apparente, mais tout aussi invalidante? Est-ce 90 p. 100 pour le premier cas et 10 p. 100 pour l'autre? Est-ce proportionnel?

**M. Butler :** Si seulement je pouvais établir les contrats concernant l'indemnité pour blessure grave. Il s'agit d'une nouvelle indemnité conçue pour régler des problèmes qui ont évolué et auxquels nous sommes devenus très sensibles avec le temps, c'est-à-dire que des militaires ont souffert d'une blessure très grave au point où des soins médicaux intensifs ont dû être prodigués pendant de longues périodes de temps, ce qui pouvait signifier une longue réadaptation, et cetera.

Toutefois, à la fin de cette période — 6 mois ou 12 mois —, lorsque ces militaires ont présenté une demande d'indemnité d'invalidité auprès d'Anciens Combattants Canada, autrement dit une indemnité accordée pour la douleur, une indemnité pour perte non financière, à ce moment-là, grâce aux miracles de la médecine moderne, leur état était moins grave. En effet, au bout du compte, leur invalidité avait été en grande partie diminuée.

Donc, au moment où ils faisaient une demande dans le cadre de l'un de nos programmes, nous évaluions leur degré d'invalidité une fois leur état médical stable, et il était beaucoup moins grave et ne correspondait plus à l'indemnité que le militaire ou l'ancien combattant s'attendait à recevoir. Il s'ensuit que l'indemnité pour blessure grave est conçue pour veiller à ce que ces militaires obtiennent une indemnisation et une reconnaissance pour les effets immédiats d'un événement traumatisant.

Je vais vous donner un exemple classique. Malheureusement, de nombreux militaires ont subi des blessures extrêmement graves en Afghanistan. On les a transportés dans une ambulance ou un hôpital de campagne. On leur a virtuellement sauvé la vie. Ensuite, on les a transportés dans un centre de soins secondaires et enfin, dans un centre de soins tertiaires. Au bout du compte, on les a rapatriés au Canada, hospitalisés et soumis à de nombreux traitements. Les membres des familles ont dû interrompre leurs activités quotidiennes. Toutefois, après une longue période de temps, l'état de ces militaires est devenu relativement stable, et leur condition ou leur invalidité n'était peut-être pas assez grave, à leur avis, pour appuyer le niveau d'évaluation nécessaire pour obtenir l'indemnisation d'invalidité souhaitée. Il s'ensuit que l'indemnité pour blessure grave cible directement ces types de blessures, afin d'offrir une indemnisation pour la douleur, les souffrances et les effets de l'accident, mais avant que leur état médical se stabilise. C'est le groupe.

Nous nous attendons à ce que la majorité des membres et des vétérans qui pourraient avoir droit à cette indemnité — il se peut très bien que la majorité des demandes soit axée sur la santé physique. Toutefois, le programme a été conçu de manière à ce que les personnes atteintes d'un trouble de santé mentale qui répondent au critère puissent se prévaloir de cette indemnité.

So the numbers may be lower for those who might qualify for this benefit. Again, we're trying to ensure that there is sufficient flexibility written into the regulations and the policy so that it would capture an event where an individual suffers a significant mental health, traumatic event, in whatever circumstances they may be, the result of which requires significant intervention over a period of time in order to help stabilize or bring them to a stable state.

That's really what the program is designed to do.

**Senator Mitchell:** Do you have access to enough mental health professionals, psychiatrists in particular, to deal with PTSD issues in veterans?

**Mr. Butler:** My colleague may wish to speak to that on the operational side. I think it's a positive news story.

**Mr. Doiron:** The short answer is: not quite. Some of the resources will be put toward that. This was not in this budget. It was under the mental health announcement for which additional funds were allocated to the department to add an OSI clinic in Halifax and reinforce a lot of our operational stress injury clinics across the country. It wasn't under Bill C-59 that we received that funding. It was under the mental health submission that we got the funding. We have received money and we are in the process of starting the new OSI clinic in Halifax, which should be operational in October, and with added resources across the country in our other OSI clinics.

**Senator Mitchell:** You also note in your presentation that you will be hiring more than 100 permanent case managers, more than 100 disability adjudication staff temporary and permanent, which sounds like a good idea. What's the proportion of temporaries versus permanent and why?

**Mr. Doiron:** The proportion is about 60-40, rounding off the numbers a bit. The why is because we have a backlog. The temporary ones are to concentrate and get rid of the backlog of disability awards. There are multiple reasons why that has occurred, but there are files that we have to address. The new resources are to meet the increased demand and some of the veteran-centric changes that we have already implemented in the adjudication process, such as calling a veteran before saying, "No." So we make a phone call and we say, "You know, based on what we have in front of us, you're not going to get the award. Is there anything you could provide us that is not in the file?"

As an example, we started that our first-level approvals were at 71 per cent. It's now up to 79 per cent and some months it is around 80 per cent, because often the veteran doesn't know that

Par conséquent, il se peut qu'un moins grand nombre de gens remplissent les conditions requises pour se prévaloir de cette indemnité. Je le répète : nous tentons de nous assurer que le règlement et la politique sont rédigés d'une façon suffisamment souple pour s'appliquer à n'importe quelle circonstance dans le cadre de laquelle une personne subit un important traumatisme psychologique qui exige une intervention échelonnée sur une longue période de temps pour stabiliser la personne.

C'est vraiment ce que le programme est censé faire.

**Le sénateur Mitchell :** Avez-vous accès à un nombre suffisant de professionnels de la santé mentale et de psychiatres, en particulier, pour soigner les troubles de stress post-traumatique des anciens combattants?

**M. Butler :** Il se peut que mon collègue souhaite parler de cette question d'un point de vue opérationnel. Je pense qu'il s'agit d'une bonne nouvelle.

**M. Doiron :** En bref, je dirais que ce n'est pas tout à fait le cas. Certaines des ressources seront affectées à cela. Cette mesure ne figurait pas dans le budget. Elle faisait partie de l'annonce liée à la santé mentale dans le cadre de laquelle des fonds supplémentaires ont été affectés au ministère afin qu'il ajoute une clinique pour traumatismes liés au stress opérationnel à Halifax et qu'il renforce bon nombre des cliniques TSO des quatre coins du pays. Nous n'avons pas reçu ce financement aux termes du projet de loi C-59, mais plutôt dans le cadre du volet de la santé mentale. Nous avons reçu des fonds, et nous commençons à mettre sur pied la nouvelle clinique TSO à Halifax, qui devrait être opérationnelle en octobre, et à affecter de nouvelles ressources aux autres cliniques TSO.

**Le sénateur Mitchell :** Dans votre exposé, vous mentionnez également que vous embaucherez plus de 100 gestionnaires de cas permanents et plus d'une centaine d'employés, temporaires et permanents, responsables des décisions relatives aux pensions, ce qui semble être une bonne idée. Quelle est la proportion d'employés temporaires et d'employés permanents, et pourquoi cette proportion existe-t-elle?

**M. Doiron :** En arrondissant un peu les chiffres, la proportion correspond à 60 contre 40, et elle a été établie en raison de notre arriéré. Les employés temporaires doivent se concentrer sur le traitement des demandes d'indemnités d'invalidité, et éliminer l'arriéré. Plusieurs raisons expliquent ce qui s'est produit, mais nous devons nous occuper de certains dossiers. Les nouvelles ressources doivent satisfaire à la demande accrue et mettre en œuvre certains des changements axés sur les vétérans que nous avons déjà apportés au processus décisionnel, comme le fait d'appeler un ancien combattant avant de lui refuser une indemnité. Par conséquent, nous l'appelons et nous lui disons : « Vous savez, d'après les renseignements que nous avons sous les yeux, vous n'obtiendrez pas l'indemnité. Y a-t-il d'autres renseignements non présents dans le dossier que vous pourriez nous fournir? »

Par exemple, au début, le pourcentage de demandes approuvées au premier niveau s'élevait à 71 p. 100. Maintenant, il grimpe jusqu'à 79 p. 100 et, certains mois, il se chiffre à environ

they have to supply a certain document. It's not in the file, but when we ask them they say absolutely, and that takes more time. We want to get rid of that backlog that's there. Those are the temporary resources.

The other thing we'll be doing to eliminate the seam is embedding a portion of those resources directly into the CAF. I think we discussed that before this committee. So by embedding funds there it will address some of those timelines when it comes to receiving medical health records. We will be able to get them out faster.

**Senator Lang:** Like Senator White, I want to say it's encouraging to have a presentation like you've given us today with respect to the actions that are being taken on behalf of the government, and most important on behalf of veterans. I don't think anyone here or in the country begrudges the commitments to the veterans. At the same time, the taxpayer wants to know that what's being spent has been dispensed in an efficient manner and that the veterans are getting the direct benefit. Of course, that's one area that I have raised — the number of programs we have which I think is 37 — and whether or not we are looking at these programs to evaluate whether they're working the way they should. If they are not, then are we going to revise them?

I want to go to Mr. Doiron and the question of money. For the three measures before us, what is the estimated cost per year?

**Mr. Doiron:** When you say the three measures?

**Senator Lang:** The measures in the budget.

**Mr. Butler:** I can give you sort of a general idea.

Retirement Income Security Benefit: we anticipate that the five-year cost will be \$14 million. The Family Caregiver Relief Benefit: we anticipate or forecast that it will be \$10.7 million, for five years. The Critical Injury Benefit is forecast at \$10 million as well.

**Senator Lang:** Basically, for the measures before us — just doing some quick math — we're basically talking about an additional estimated \$6 million or \$7 million per year.

Senator Mitchell pointed out the persons-years that you're recommending be put in place: that's a total of 200, is that not correct? There is 100 doing compensation and another hundred are involved in other responsibilities.

**Mr. Doiron:** It's over 100 in case management and over 100 resources in adjudications.

80 p. 100, parce que souvent les anciens combattants ne savent pas qu'ils doivent fournir un certain document. Il n'est pas dans le dossier, mais lorsqu'on leur demande le document, ils sont tout à fait disposés à nous l'envoyer, ce qui prolonge le traitement de la demande. Nous désirons éliminer l'arriéré qui existe, et c'est ce que font les ressources temporaires.

De plus, pour éliminer les anicroches, nous intégrerons certaines de ces ressources directement dans les FAC. Je pense que nous avons mentionné cela au comité. Donc, en investissant des fonds là-bas, nous réglerons certains des délais de réception des dossiers médicaux. Nous serons en mesure de les acheminer rapidement.

**Le sénateur Lang :** Comme le sénateur White, je tiens à dire qu'il est encourageant d'entendre un exposé comme celui que vous nous avez donné aujourd'hui, qui expose les mesures prises au nom du gouvernement et, ce qui importe encore plus, au nom des anciens combattants. Je doute que qui que ce soit ici ou au Canada reproche au gouvernement les engagements qu'il a pris envers les vétérans. En même temps, les contribuables souhaitent qu'on leur garantisse que les deniers publics sont dépensés d'une façon efficace et que les vétérans en profitent directement. Bien entendu, c'est une question que j'ai soulevée — le nombre de programmes offerts s'élève à 37, je crois —, ainsi que la question de savoir si nous examinons ces programmes pour déterminer s'ils fonctionnent comme ils le devraient. Dans la négative, allons-nous les revoir?

Je souhaite m'adresser à M. Doiron et parler de la question financière. Quel est le coût annuel approximatif des trois mesures dont nous sommes saisis?

**M. Doiron :** Lorsque vous parlez des trois mesures...?

**Le sénateur Lang :** Les mesures qui figurent dans le budget.

**M. Butler :** Je peux vous donner une idée générale de leurs coûts.

En ce qui concerne l'allocation de sécurité du revenu de retraite, nous nous attendons à ce qu'elle coûte 14 millions de dollars sur cinq ans. Nous prévoyons que l'allocation pour relève d'un aidant familial occasionne des coûts de 10,7 millions de dollars sur cinq ans. Enfin, on s'attend à ce que l'indemnité pour blessure grave coûte également 10 millions de dollars.

**Le sénateur Lang :** Après avoir effectué quelques calculs rapides, je constate que les mesures dont nous sommes saisis coûteront essentiellement de 6 à 7 millions de dollars supplémentaires par année.

Le sénateur Mitchell a signalé les années-personnes que vous recommandez de mettre en place. Elles totalisent 200, n'est-ce pas? Cent de ces années-personnes seront consacrées à la rémunération, alors que les 100 autres assumeront d'autres responsabilités.

**M. Doiron :** Plus de 100 employés seront chargés de la gestion des cas, et plus de 100 employés seront responsables des processus décisionnels.

**Senator Lang:** What's that estimated to cost per year?

**Mr. Doiron:** The total estimated cost is \$191 million over five years.

**Senator Lang:** In one year we've got roughly \$30 million, so the additional commitment that the government is making is approximately \$40 million a year, ballpark?

**Mr. Doiron:** That sounds about right.

**Senator Lang:** To give it context, can you give me the overall budget for Veterans Affairs, primarily for our viewers and for people interested in this particular department? What's the total amount per year committed to Veterans Affairs for the purpose of meeting our obligations plus this additional \$40 million?

**Mr. Doiron:** I'm going by memory so I may be off a bit. For service delivery, my budget is \$3.2 billion, \$100 million of which is actual operational cost. I'm rounding off the numbers. It's a small portion of the \$3.2 billion. We have to pay VIP, and the various disability awards, disability pensions and medical awards come out of my budget. That's the present cost. The department, I believe, is closer to \$3.2 billion. That's what we're paying presently on a yearly basis.

**Senator Lang:** I get confused on the financial side of this because I've heard figures well into the \$4-billion range. Is there other indirect money involved when we look at Veterans Affairs to get an accurate picture of what's being spent?

**Mr. Doiron:** That is what we are spending. I can provide the committee the exact numbers.

**Senator Lang:** I think it would be worthwhile to have the exact numbers tabled here. It's important to know.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you all for coming here. It is good to hear that you're supportive of the provisions in the bill. I'm pleased also to hear that there will be an ongoing review of how this bill is working out.

My question for Mr. Doiron and for each one of you is what's your time frame — and I'll use old terminology — for a quality assessment? How is it working? What more do we need to do? In every initiative you should have an end to close the loop all the time. Have you worked out a plan for that?

**Mr. Doiron:** We are working on a plan. The legislation has not yet passed, so some of the timelines will be dependent on its passage, when we receive the funds and the governmental process.

**Le sénateur Lang :** Quels sont les coûts annuels approximatifs de ces ressources?

**M. Doiron :** On prévoit que les coûts totaux s'élèveront à 191 millions de dollars sur cinq ans.

**Le sénateur Lang :** Les coûts engagés au cours d'une année se chiffrent à environ 30 millions de dollars. Par conséquent, le gouvernement s'est engagé à investir environ 40 millions de dollars de plus par année?

**M. Doiron :** Cela semble à peu près exact.

**Le sénateur Lang :** Pour replacer ces chiffres dans leur contexte afin d'éclairer surtout nos téléspectateurs et les gens qui s'intéressent à ce ministère en particulier, pourriez-vous me communiquer le budget global d'Anciens Combattants Canada? Quel montant total est accordé annuellement à Anciens Combattants Canada afin de nous permettre de remplir nos obligations, un montant auquel s'ajoutent 40 millions de dollars?

**M. Doiron :** Je me fie à ma mémoire en ce moment. Par conséquent, il se peut que les chiffres que je vous cite soient légèrement incorrects. Mon budget pour assurer la prestation des services s'élève à 3,2 milliards de dollars, dont 100 millions de dollars représentent les coûts opérationnels. J'arrondis les chiffres, mais cela constitue une faible portion des 3,2 milliards de dollars. De plus, nous devons verser les prestations du PAAC, et les divers avantages médicaux, indemnités d'invalidité et pensions d'invalidité sont payés à même mon budget. Voilà les coûts actuels. Je crois que ceux du ministère sont plus près de 3,2 milliards de dollars. Voilà les dépenses qu'à l'heure actuelle, nous engageons annuellement.

**Le sénateur Lang :** Le côté financier de cet enjeu me déroute, car j'ai entendu des gens citer des chiffres de l'ordre de 4 milliards de dollars. Pour se faire une idée exacte des dépenses d'Anciens Combattants Canada, doit-on tenir compte d'autres fonds indirects?

**M. Doiron :** C'est ce que nous dépensons. Je peux fournir les chiffres exacts au comité.

**Le sénateur Lang :** Je crois qu'il vaudrait la peine de déposer les chiffres exacts ici. Il est important que nous les connaissions.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Je vous remercie tous de votre présence. Il est rassurant de vous entendre dire que vous appuyez les dispositions du projet de loi. Je suis également heureuse d'apprendre que la façon dont le projet fonctionne fera l'objet d'un examen permanent.

La question que j'adresse à M. Doiron ainsi qu'à chacun d'entre vous est la suivante : quel est l'échéancier — et j'emploie là une ancienne terminologie — de votre évaluation de la qualité? Comment fonctionne-t-elle? Quelles autres mesures devons-nous prendre? Toute initiative devrait avoir une fin afin que la boucle soit toujours bouclée. Avez-vous élaboré un plan à cet égard?

**M. Doiron :** Nous nous employions à élaborer un plan, mais la mesure législative n'a pas encore été adoptée. Par conséquent, certaines échéances dépendront de sa date d'adoption, du moment



That said, we have expectations. If I talk about my resources, once we get approval, I hope to have my adjudicators in place as early as July so we can start accelerating the payments and do the changes.

We're hoping to have our case managers by October. However, we are out recruiting presently. We had about 600 applicants for case managers and about 600 applicants for client service agents and adjudicators. We've already gone through screening and done interviews, so we are gearing up to be ready to be able to bring them in so the results are felt quickly.

Once we get Royal Assent, we want to put these measures in place as quickly as possible. Mr. Butler can talk more about the timelines.

**Mr. Butler:** In terms of implementation, I can tell you that we're at the legislative stage. We're in the process of drafting regulations. Once the legislation passes and the regulations are approved and put in place, the policy work will support the regulatory framework as well. Our intention is to have it implemented simply as quickly as possible. There is a commitment on the part of the department to ensure that these benefits are put in the hands as veterans as quickly as we can. That is what we are working toward.

**Mr. Doiron:** On your question about quality assurance, I have already or am in the process of implementing a QA process to ensure that not just these but other benefits are being implemented and delivered in a consistent manner across the country, which was not being done previously. We are in the process of that. I won't give you a timeline because I don't know, but, over time, we'll be ready to readjust at least the service delivery component of these new programs and then, working closely with my policy friends, making sure that, if policy changes or tweaks are needed, we take the time to do so.

**Mr. Parent:** Thank you very much for the question. Obviously, for us, the biggest concern now is where will the regulations take us insofar as it involves accessibility? That's our next concern. At that point in time, we'll be able to put a good index on the fairness of these new programs and how they are actually administered.

For the office itself, I think the goal and our objective for the next couple of years is, first, to make sure that the NVC is fixed. That has been our intent for the last four years and we will continue with that until it's done.

où nous recevrons les fonds et du processus gouvernemental. Cela dit, nous avons des attentes. En ce qui concerne mes ressources, je dirais qu'une fois que nous aurons reçu l'autorisation de les embaucher, j'espère que mes responsables du processus décisionnel seront en place dès juillet, afin que nous puissions accélérer les paiements et apporter les changements.

Nous espérons que nos gestionnaires de cas seront prêts à travailler d'ici octobre. Cependant, nous recrutons du personnel en ce moment. Nous avons reçu à peu près 600 candidatures pour les postes de gestionnaires de cas et environ 600 candidatures pour les postes d'agents des services aux clients et de responsables du processus décisionnel. Nous avons déjà procédé à la présélection des candidats et mené des entrevues. Nous nous apprêtons donc à les embaucher afin que les résultats soient observés rapidement.

Une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale, nous aimerions mettre en œuvre ces mesures aussi rapidement que possible. M. Butler peut vous en dire davantage à propos des échéances.

**M. Butler :** En ce qui concerne la mise en œuvre, je peux vous dire que nous sommes à l'étape législative. Nous sommes en train de rédiger le règlement. Une fois que la mesure législative aura été adoptée et que le règlement aura été approuvé et mis en place, l'élaboration des politiques appuiera également le cadre réglementaire. Nous avons l'intention de mettre en œuvre le projet de loi dès que possible. Le ministère s'est engagé à veiller à ce que les vétérans bénéficient de ces avantages le plus tôt possible. Voilà ce que nous nous efforçons d'accomplir.

**M. Doiron :** En ce qui concerne votre question à propos de l'assurance de la qualité, je suis déjà en voie de mettre en œuvre un processus d'assurance de la qualité visant à garantir que non seulement ces nouveaux avantages, mais aussi les autres avantages seront mis en œuvre uniformément à l'échelle nationale, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce processus est donc en cours, mais je ne vous communiquerai pas la date à laquelle il sera achevé, car je ne la connais pas. Toutefois, avec le temps, nous serons prêts à rajuster au moins la prestation des services offerts dans le cadre de ces nouveaux programmes puis, en collaborant étroitement avec mes collègues responsables des politiques, nous serons prêts à nous assurer que, si les politiques changent ou si de légères modifications sont nécessaires, nous prendrons le temps de les apporter.

**M. Parent :** Je vous remercie infiniment de votre question. Évidemment, notre principale préoccupation maintenant concerne la direction que le règlement prendra au chapitre de l'accessibilité. C'est notre prochain sujet d'inquiétude. À ce moment-là, nous serons en mesure d'établir un bon indice relatif à l'équité de ces nouveaux programmes et à la façon dont ils sont administrés.

En ce qui concerne notre bureau, je crois que son objectif pendant les deux ou trois prochaines années consistera à veiller à ce que la Nouvelle Charte des anciens combattants soit corrigée. Cela a été notre but au cours des quatre dernières années, et nous poursuivrons cette tâche jusqu'à ce qu'elle soit terminée.

Our work on the transition will be important because it touches on a lot of those issues. We're doing some work on families, too. That's certainly a concern. Even the minister borrowed the phrase "veteran-centric" from us with regard to programs. We meant them to be "family-centric" as well.

**Senator Stewart Olsen:** It's good to know you're listened to.

**Mr. Parent:** It's very important that the family be looked at. It is a big aspect, certainly in the transition aspect. That will be our intent in the future. We certainly will continue advising the minister on some of the improvements to the NVC. Already we have had a request from him to work with the department to look at the application of the grades for the permanent capacity allowance. We will be working on that aspect of it.

**Mr. McInnis:** Our focus is pretty much the same. The Legion will look for the details of these benefits. Once we receive the details and start working with the benefits, we will be in a better position to see how it will affect the veterans and their families. For us it's a living charter. We'll always be advocating for what's there and what's not there. In the future, there will always be something new. We have a lot of complex cases now and there'll be some in the future. We'll deal with it as we go and advocate for whatever is best for veterans and their families.

I'm looking forward to seeing the transition piece. My background before the Legion was Military Family Services, so families are extremely important to me and the Legion. It will be good to see that transition piece come out and how we can make it smoother. There is no such a thing as a seamless transition, but a smooth transition would be acceptable.

**Senator Stewart Olsen:** Mr. Doiron, do you do an annual report on the changes that have been made in the department? If so, where does that go?

**Mr. Doiron:** I don't do an annual report. We have the RPP that talks about the department and departmental performance review which is tabled in Parliament and states what has occurred within the department, what's impacting the department and reports on our performance.

**Senator Stewart Olsen:** Do you think it might be helpful to have such a report? You have new legislation that comes into effect. Would a report to the minister or a report on that legislation be helpful?

Notre travail relatif au processus de transition revêtira une grande importance, car il abordera un grand nombre de ces enjeux. Nous nous occupons aussi des familles, qui représentent certainement une inquiétude. Même le ministre a emprunté notre expression « axés sur les anciens combattants » pour décrire les programmes. Nous souhaitons également que les programmes soient axés sur les familles.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Il est bon de savoir qu'on écoute vos propos.

**M. Parent :** Il est très important que la situation de la famille soit examinée. C'est un aspect important du problème et certainement du processus de transition. De plus, nous continuerons assurément de conseiller le ministre relativement à certaines améliorations à apporter à la Nouvelle Charte des anciens combattants. Il nous a déjà demandé d'examiner avec le ministère l'application des catégories de l'allocation pour déficience permanente. Nous nous emploierons donc à étudier cet aspect.

**M. McInnis :** Notre priorité est à peu près la même. La légion cherchera à connaître les détails de ces prestations. Une fois que nous aurons reçu ces détails et que nous aurons commencé à étudier ces avantages, nous serons plus en mesure de voir les répercussions qu'elles auront sur les vétérans et leur famille. En ce qui nous concerne, cette charte est évolutive. Nous plaiderons toujours en faveur des avantages qu'elle offre, et nous plaiderons toujours contre ce qui lui manque. Dans les années à venir, la charte fera toujours l'objet d'ajouts. À l'heure actuelle, nous gérons un grand nombre de dossiers complexes, et d'autres dossiers complexes s'y ajouteront dans les années à venir. Nous les gérerons à mesure qu'ils se présenteront, et nous nous prononcerons en faveur de tout ce qui pourrait être dans l'intérêt des vétérans et de leur famille.

J'ai hâte de prendre connaissance du service de transition. Avant d'être entré au service de la légion, j'étais membre des Services aux familles des militaires. Par conséquent, les familles sont extrêmement importantes à mes yeux et aux yeux de la légion. Ce sera bien de voir le service de transition être rendu public, et de déterminer comment nous pouvons le rendre plus harmonieux. Aucun processus de transition n'est sans heurt, mais une transition harmonieuse serait acceptable.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Monsieur Doiron, préparez-vous un rapport annuel sur les changements qui ont été apportés au ministère? Si c'est le cas, où est-il envoyé?

**M. Doiron :** Je ne prépare pas de rapport annuel. Nous avons le RPP qui porte sur le rendement du ministère et l'examen du rendement du ministère. C'est déposé au Parlement et on y présente ce qui s'est produit au ministère, ce qui touche le ministère et des rapports sur son rendement.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Croyez-vous qu'il serait utile de présenter un tel rapport? De nouvelles dispositions entrent en vigueur. Un rapport au ministre ou un rapport portant sur les dispositions ne serait-il pas utile?

**Mr. Doiron:** Yes. As we're moving forward, I think we probably will have to report against these initiatives, as well as on how we're using our resources, to government in some way, shape or form yet to be determined, but I suspect we will have to report against them, as we do against the mental health strategy.

**The Chair:** I'm looking for some clarification on the questions asked by Senator Lang about how much this will cost.

How many veterans do you anticipate each of these three initiatives will impact on an annual basis? Can you help us with that?

**Mr. Butler:** Again going back to the forecast, if we look at the Retirement Income Security Benefit, over five years, we forecast that about 260 veterans will become eligible immediately for that payment.

Again, this measure is targeting veterans when they reach age 65. If you look at the demographic of the modern-day veteran, so to speak, they're much younger than that age. We anticipate by forecast that, by 2020, about 5,800 veterans will be eligible for the benefit upon reaching 65.

Going back to Senator Lang's query, one needs to look at this benefit as designed to meet an evolving need of veterans. As they approach age 65, they need to know that there will be financial security for them and, as the demographic changes for this population and they become older, over time more of them obviously will enter the program. That's the context for the Retirement Income Security Benefit.

For the Family Caregiver Relief Benefit that we've chatted about, we forecast about 350 veterans will become eligible for that benefit over that five-year planning horizon.

The Critical Injury Benefit is a unique benefit in that the legislation has been structured to ensure that it captures those veterans who have suffered this type of catastrophic injury, particularly through the Afghanistan period. This benefit will be paid to those who have suffered this type of injury since the coming into force of the New Veterans Charter. We anticipate for this benefit that about 120 veterans will become immediately eligible for the benefit on passage of the legislation, and then our forecast is that there may be a very small number, we hope a very small number, who will access the benefit in the years thereafter.

As this committee would be well aware, the operational circumstances of Canada's armed forces can change at any time, and the exigencies of that service could change at any time so that number could readily change. We anticipate and hope it will be a very small number in the years following. Certainly, as with all of

**M. Doiron :** Oui. Avec le temps, je crois que sous une forme qu'il reste à déterminer, nous devons probablement présenter au gouvernement un rapport sur ces initiatives, de même que sur la façon dont nous utilisons nos ressources. Or, j'imagine que nous devrons le faire comme nous le faisons pour la stratégie en matière de santé mentale.

**Le président :** J'aimerais avoir quelques précisions au sujet des questions qu'a posées le sénateur Lang sur les coûts.

Pour chacune de ces trois initiatives, combien de vétérans devraient en bénéficier chaque année selon vos prévisions? Pouvez-vous répondre à la question?

**M. Butler :** Encore une fois, pour revenir aux prévisions, si nous prenons l'allocation de sécurité du revenu de retraite, sur cinq ans, nous prévoyons qu'environ 260 vétérans y deviendront immédiatement admissibles.

Encore une fois, cette mesure s'applique aux vétérans une fois qu'ils ont atteint l'âge de 65 ans. En examinant les caractéristiques démographiques des vétérans de l'ère moderne, si je puis dire, ils sont beaucoup plus jeunes que cela. Nous nous attendons à ce que d'ici 2020, environ 5 800 vétérans soient admissibles à l'allocation, à 65 ans.

Pour revenir à la question du sénateur Lang, il faut voir cette allocation comme une aide conçue pour répondre à un besoin changeant des vétérans. Ils doivent savoir qu'à partir de 65 ans, ils bénéficieront d'une source de sécurité financière et, à mesure que les caractéristiques démographiques de cette population changent et qu'elle vieillit, au fil du temps, un plus grand nombre feront évidemment partie du programme. Voilà la situation liée à l'allocation de sécurité du revenu de retraite.

En ce qui concerne l'allocation pour relève d'un aidant familial dont nous avons parlé, nous prévoyons qu'environ 350 vétérans y seront admissibles au cours de cet horizon de planification de cinq ans.

L'indemnité pour blessure grave est une indemnité unique en ce sens que sous leur forme actuelle, les mesures législatives font en sorte que cela prend en compte les vétérans qui ont été gravement blessés, en particulier dans le cadre de la mission en Afghanistan. Cette indemnité sera versée aux gens qui souffrent de ce type de blessure depuis l'entrée en vigueur de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Nous nous attendons à ce qu'environ 120 vétérans y deviennent immédiatement admissibles lorsque les mesures législatives seront adoptées, et nous prévoyons alors qu'un très petit nombre — nous espérons qu'il s'agira d'un très petit nombre — seront admissibles à l'indemnité les années subséquentes.

Le comité n'est pas sans savoir que les circonstances opérationnelles des forces armées du Canada peuvent changer à tout moment, et que les besoins de ce service peuvent changer à tout moment, de sorte que les données pourraient changer. Nous prévoyons et espérons que le nombre sera très peu élevé au cours

these programs, once the program is in place, the resources of the Government of Canada are always there to meet the need because of the nature of the funding that supports them.

**The Chair:** Let's just talk about the Critical Injury Benefit. It was perceived that there was a gap here that needed to be filled by this particular program for 120 over five years.

**Mr. Butler:** Indeed.

**The Chair:** I'm looking at the bill that we've been asked to give clause-by-clause consideration, page 127. There are a couple of qualifiers on this particular program. It was a single service-related injury or a disease, which is interesting, that was the result of a sudden and single incident that occurred after March 31, 2006, and immediately caused a severe impairment. There are a lot of qualifiers there, a lot of restrictions on this. We've been dealing with post-traumatic stress, which often doesn't manifest itself immediately, or as immediately as appears here.

You've put in the term "liberal interpretation," which would help to perhaps interpret "immediately" and to say, "It really happened then but it didn't manifest itself until later." However, why are all these qualifications in here? This is for the \$70,000 amount; right?

**Mr. Butler:** Indeed. Thank you, Mr. Chair.

Again, it goes to the nature of the benefit and the gap that it was intended to address. If you go back to the foundational program of the New Veterans Charter for non-economic benefits, which is our disability award program, it is designed to provide monetary compensation for pain and suffering for stabilized medical conditions. If you suffer a traumatic event, what we know from our experience with veterans and what the evidence would seem to suggest is that oftentimes post-traumatic stress disorder, as an example — but PTSD is only one type of many mental health situations that we deal with — has, in many cases, a very long latency period between an event and the actual diagnosis. It could be five years, ten years or more. This benefit is not intended to address those cases. Those cases are dealt with by our disability benefits program. That's what it is intended to do.

This benefit is intended to provide immediate compensation for this unique subset of injuries that our men and women have suffered and regrettably will suffer into the future. These are the cases where there is a sudden single event, a traumatic event. As I indicated in my earlier remarks, physical injuries will be the more common ones, but it may be flexible enough that there may be mental health conditions that could be captured by it. For instance, if you were so traumatized by an event that you required immediate care and treatment of a significant degree in order to get you through the following days and weeks, you may well qualify for the benefit.

des années subséquentes. Comme pour tous ces programmes, une fois que le programme est en place, les ressources du gouvernement du Canada sont toujours accessibles pour répondre aux besoins en raison de la nature de ce financement.

**Le président :** Concentrons-nous sur l'indemnité pour blessure grave. On croyait qu'il fallait combler une lacune par ce programme qui couvre 120 personnes sur cinq ans.

**M. Butler :** En effet.

**Le président :** Je suis à la page 127 du projet de loi que nous devons étudier article par article. Il y a deux ou trois critères d'admissibilité pour ce programme. Il est indiqué que les blessures ou la maladie en question sont liées au service — ce qui est intéressant —, ont été causées par un seul événement soudain postérieur au 31 mars 2006 et ont entraîné immédiatement une déficience grave. Il y a beaucoup de critères, de restrictions à cet égard. Il s'agit de stress post-traumatique qui, souvent, ne se manifeste pas immédiatement ou pas aussi vite qu'on l'indique ici.

On a intégré l'expression « interprétation libérale », ce qui aide peut-être à interpréter « immédiatement » et à dire « c'est arrivé à l'époque, mais cela ne s'est manifesté que plus tard ». Toutefois, pourquoi tous ces critères? C'est lié au montant de 70 000 \$, n'est-ce pas?

**M. Butler :** Effectivement. Merci, monsieur le président.

Encore une fois, c'est la nature de l'aide et la lacune que la mesure visait à combler. Si l'on revient au programme de base de la Nouvelle Charte des anciens combattants pour les avantages liés à des répercussions non financières, ce qui correspond à notre Programme d'indemnité d'invalidité, il est conçu pour fournir une compensation monétaire pour les douleurs et les souffrances concernant un état de santé stabilisé. Si une personne vit un événement traumatisant, ce que notre expérience avec les vétérans et certaines indications nous montrent, c'est qu'il arrive souvent que dans les cas d'état de stress post-traumatique, par exemple — mais l'ESPT n'est qu'un type de troubles mentaux que nous voyons parmi d'autres —, une très longue période de latence s'écoule entre un événement et le diagnostic. Elle pourrait être de 5, 10 ans, ou plus. Cette indemnité ne vise pas cette situation, qui est couverte par notre Programme de prestations d'invalidité. C'est son objectif.

L'objectif de cette indemnité, c'est de fournir une indemnisation immédiate pour une catégorie de blessures dont souffrent nos hommes et nos femmes et dont ils continueront malheureusement de souffrir. Il s'agit des cas où les blessures ou la maladie ont été causées par un seul événement soudain, un événement traumatisant. Comme je l'ai dit plus tôt, les blessures physiques sont les plus communes, mais il peut s'agir aussi de troubles de santé mentale. Par exemple, si une expérience a été traumatisante au point où la personne a eu besoin de soins et d'un traitement important immédiatement pour poursuivre ses activités durant les jours et les semaines qui ont suivi, il se peut bien qu'elle soit admissible à l'indemnité.

Senator, the answer is simply that this is not a disability award benefit. It is a Critical Injury Benefit. The title reflects the target population — critical injury, traumatic injury, life-altering effects essentially — but recognizing that during and after that period that flows from the event, the condition may well be stabilized at a point. We have cases where the veteran has said to us, “You mean to tell me I was hospitalized for weeks, I went through multiple surgeries, my family thought I might die, my family’s lives were absolutely disrupted and interrupted for weeks and weeks, and now a year later when I come to you and look for a disability award, you’re telling me it’s only worth whatever it might be, 20 per cent assessment or 30 per cent assessment?” Why? Because through medical interventions and effective rehabilitation programs, the end state is actually much better than it looked at the outset.

So this benefit is targeting a unique set of circumstances, and it is intended to fill that gap of providing immediate compensation for those events, but before the condition has become stable, when the individual then becomes eligible for our disability benefit program under the Charter.

**The Chair:** And the \$70,000 was chosen based on what?

**Mr. Butler:** That’s a very good question, Mr. Chair. That took a lot of soul searching to come to an appropriate amount, and we looked at different organizations. There is a similar benefit that the USVA provides. This is certainly comparable to that. We also, however, looked at our current disability benefit program and the schedule that the ombudsman and Mr. McInnis have referred to that’s in play for that. We looked at a host of factors and came up with an amount that we believed was reasonable and appropriate and achieved the outcome of what we were targeting here.

**The Chair:** Tell us how you came up with the annual grant of \$7,238 for the family caregiver program.

**Mr. Butler:** Well, how about I round it off to \$7,200 for purposes of discussion.

**The Chair:** Why don’t you round it off to \$8,000? The caregivers need some help here.

**Mr. Butler:** We looked at what was the per diem cost of providing respite care. That term has been used as an equivalent proxy.

So, using a per-diem cost of \$300, we tried to compare it to other sectors that were providing similar types of benefits. We ultimately settled on 30 days. We concluded that 30 days of respite care per year would be a reasonable target to provide relief

Sénateur, je répondrai simplement qu’il ne s’agit pas d’une indemnité d’invalidité. Il s’agit plutôt d’une indemnité pour blessure grave. Le titre reflète la population ciblée — blessure grave, blessure traumatique, répercussions sur la vie de tous les jours, pour l’essentiel —, mais on tient compte du fait que, pendant et après la période suivant l’événement, l’état de la personne peut être stable à ce moment-là. Il y a des cas où des vétérans nous ont dit : « Vous voulez dire que j’ai été hospitalisé pendant des semaines, que j’ai subi plusieurs chirurgies, que les membres de ma famille croyaient que j’allais mourir, que leur vie a été bouleversée et interrompue pendant des semaines, et que maintenant que je viens vous demander, un an plus tard, une indemnité d’invalidité, vous me dites que cela n’équivaut qu’à, peu importe de quoi il s’agit, environ 20 ou 30 p. 100? » Pourquoi? Parce que grâce aux interventions médicales et aux programmes de réadaptation efficaces, l’état de la personne est bien meilleur qu’il paraissait au départ.

Cette indemnité s’applique donc à un ensemble de circonstances uniques, et elle vise à combler cette lacune, à fournir une indemnisation immédiate dans ces cas, mais avant que l’état de la personne se stabilise, lorsque la personne devient admissible à notre programme de prestations d’invalidité en vertu de la Charte.

**Le président :** Et sur quoi repose le choix du montant de 70 000 \$?

**M. Butler :** C’est une très bonne question, monsieur le président. La détermination du taux approprié a requis beaucoup de réflexion et nous avons examiné ce qu’ont fait différents organismes. La Veterans Administration des États-Unis offre une indemnité similaire. Elles sont certainement comparables. Toutefois, nous avons également examiné notre programme de prestations d’invalidité actuel et ce à quoi l’ombudsman et M. McInnis ont fait référence à cet égard. Nous nous sommes penchés sur de nombreux facteurs et sommes arrivés à une somme que nous croyions raisonnable et appropriée et sommes arrivés au résultat visé.

**Le président :** Dites-nous comment vous avez déterminé le montant annuel de 7 238 \$ de l’allocation pour relève d’un aidant familial.

**M. Butler :** Eh bien, nous devrions peut-être arrondir le montant à 7 200 \$ aux fins de la discussion.

**Le président :** Pourquoi ne pas l’arrondir plutôt à 8 000 \$. Les aidants ont besoin de soutien.

**M. Butler :** Nous avons examiné les tarifs quotidiens liés aux soins de relève. Cela a été utilisé comme un indicateur équivalent.

Ainsi, en utilisant un tarif quotidien de 300 \$, nous avons essayé de le comparer à celui d’autres secteurs qui offrent le même type d’allocation. Au bout du compte, nous nous sommes mis d’accord sur 30 jours. Nous avons conclu que 30 jours de soins de

and support to the veteran and his or her informal caregivers, as reflected in the legislation.

That's how the amount was arrived at. We hope it will meet the need that it's designed to address.

**The Chair:** It's not indexed?

**Mr. Butler:** It would be indexed, as well.

**The Chair:** That would be good.

**Senator White:** Thanks again, everyone. The question I have is around the funding. First, is it fenced specifically for this program?

Second, is there the potential to carry forward surpluses if we're anticipating any? This won't be a "we have 10 this year; we know we'll have 10 next year" situation — if there is the ability to carry forward the surplus — if there is one at the end of the year, because it's a special program .

**Mr. Butler:** I'm just not sure I understand what you mean when you say "the program." Do you mean three elements or the family caregiver?

**Senator White:** The three elements.

**Mr. Butler:** Regarding the three elements, as I understand it, this would be no different than any of the other program components of the New Veterans Charter, like the Disability Award Program or the Earnings Loss Program. The government commits funding each year to these, but if the demand is higher, then the government is obligated to provide it. It's what they refer to in accounting terms as quasi-statutory funding. Parliament is committed to providing that funding.

We forecast, but as an example, if we entered an operational event tomorrow and the demand tripled, then the funding is assured by the Government of Canada.

**Senator White:** That satisfies my first question about fencing.

**The Chair:** Senator Lang, in case you had another question, I put you on for this second round.

**Senator Lang:** I'm not going to explore it today, because I know we're coming to the end of our time here. However, Mr. Parent and I have had some discussions over the last number of years in respect to the various programs that have been made available to veterans. I hope we can have an update in respect to the review of the program in conjunction with the departments to see where we are going to make some changes, so we can better meet the commitments we have to the veterans within the scope of the dollars we have.

I'm not going to ask for a response, but I just want to give everyone notice. Thank you.

relève par année constitueraient une cible raisonnable pour l'aide fournie à un vétéran et son aidant, comme l'indique le projet de loi.

Voilà comment le taux a été fixé. Nous espérons qu'il répondra aux besoins comme prévu.

**Le président :** Il n'est pas indexé?

**M. Butler :** Il serait indexé également.

**Le président :** Ce serait bien.

**Le sénateur White :** Encore une fois, je vous remercie tous. Ma question porte sur le financement. Premièrement en ce qui concerne ce programme, y a-t-il des limites?

Deuxièmement, sera-t-il possible de reporter des surplus si nous en prévoyons? Ce ne sera pas une situation où l'on dira « que nous avons 10 cette année et que nous savons que nous aurons 10 l'an prochain — s'il est possible de reporter les surplus —, s'il y en a un à la fin de l'année, parce que c'est un programme spécial.

**M. Butler :** Je ne suis pas certain de comprendre ce que vous entendez par « le programme ». Parlez-vous des trois éléments ou de l'aidant familial?

**Le sénateur White :** Oui, je parle des trois éléments.

**M. Butler :** Concernant les trois éléments, je crois comprendre que ce ne sera pas différent de n'importe quel autre volet de la Nouvelle Charte des anciens combattants, comme le Programme d'indemnité d'invalidité ou l'allocation pour perte de revenus. Le gouvernement prévoit un financement chaque année à cet égard, mais si la demande augmente, le gouvernement sera obligé de fournir les fonds. C'est ce que, en termes comptables, on appelle du financement quasi législatif. Le Parlement s'engage à fournir le financement.

Nous faisons des prévisions, mais à titre d'exemple, si nous participons à des activités opérationnelles demain et que la demande triple, le financement est assuré par le gouvernement du Canada.

**Le sénateur White :** Cela répond à ma première question.

**Le président :** Sénateur Lang, je vous cède la parole tout de suite si vous avez une autre question.

**Le sénateur Lang :** Je ne vais pas approfondir la question aujourd'hui, car je sais que notre temps est presque écoulé. Cependant, à quelques reprises ces dernières années, M. Parent et moi avons discuté des divers programmes qui ont été mis à la disposition des vétérans. J'espère que nous pourrions avoir une mise à jour sur l'examen du programme en collaboration avec les ministères pour déterminer quels changements nous apporterons, de sorte que nous puissions mieux respecter nos engagements envers les vétérans conformément aux fonds que nous avons.

Je ne vous demande pas de me répondre, mais je veux seulement le signaler à tout le monde. Merci.

**The Chair:** I've gone through the programs that appear in legal terms here, and it's very difficult to follow them in terms of percentages and As, Bs, over Q, et cetera, but I think I have an understanding. We're concerned because we're doing a lot of work on post-traumatic stress disorder situations and operational stress injury.

If a soldier were injured and were 100 per cent disabled, he would receive 100 per cent disability plus the \$70,000 Critical Injury Benefit. But if the person were to suffer from an operational stress injury diagnosed later on, he would get 100 per cent disability but would not get the \$70,000; is that correct?

**Mr. Doiron:** That is correct.

**The Chair:** Is that fair? Do we need an amendment to rectify that?

**Mr. Butler:** Thank you for the question. It's an important question, but it goes to the contextual piece for the New Veterans Charter. It's very important to understand that the New Veterans Charter is comprised of many components. There's a disability award, which is a noneconomic benefit up to \$306,000 for 100 per cent disability, graduated at levels below that depending on severity. But that's only one small component of the New Veterans Charter.

The New Veterans Charter is oriented largely around rehabilitation and wellness. So, for the individual who suffers an injury, transitions to civilian life and has a need for rehabilitation, the New Veterans Charter meets the need. Under the New Veterans Charter we will do everything we can to rehabilitate. If we can't, then there are income supports that are put in place while they're in rehabilitation, and if they cannot be successfully rehabilitated through to age 65, then benefits like the Retirement Income Security Benefit pick up.

The Critical Injury Benefit, again, is simply targeted at physical and potentially mental health injuries, as well, but only if they're single and traumatic events. I guess the answer to your question is that fairness may be in the eye of the beholder, but it's important to understand the gap that the government felt was there and the need that this particular benefit was intended to meet.

It is important to understand fully that there is no differentiation between mental health issues and physical health issues within the New Veterans Charter. It is all based on issues of disability.

**The Chair:** Unfortunately, I'm going to have to call the meeting to a close. This discourse will continue on behalf of veterans and veterans' families.

We very much appreciate Veterans Affairs Canada, the Veterans Ombudsman and The Royal Canadian Legion for the support that you provide. Thank you for helping us understand this legislation before us today.

**Le président :** J'ai examiné les programmes ici, et c'est très difficile à suivre pour ce qui est des pourcentages et des Budgets supplémentaires (A) et (B), par rapport au trimestre, et cetera, mais je crois que je comprends. Nous sommes préoccupés, car nous faisons beaucoup de travaux sur l'état de stress post-traumatique et les blessures liées au stress opérationnel.

Si un soldat se blesse et devient totalement invalide, il reçoit l'indemnité d'invalidité complète et l'indemnité pour blessure grave de 70 000 \$. Toutefois, si un soldat subit les conséquences d'une blessure de stress opérationnel et que c'est diagnostiqué plus tard, il obtient l'indemnité d'invalidité totale, mais pas l'indemnité de 70 000 \$. Est-ce exact?

**M. Doiron :** C'est exact.

**Le président :** Est-ce équitable? Devons-nous proposer un amendement pour corriger cela?

**M. Butler :** Je vous remercie de la question. C'est une question importante, mais cela renvoie à l'élément contextuel pour la Nouvelle Charte des anciens combattants. Il est très important de comprendre que la Nouvelle Charte se compose de différents éléments. Il y a une indemnité d'invalidité pour les répercussions non financières pouvant atteindre 306 000 \$ pour une personne totalement invalide, par exemple, et cela varie selon la gravité. Toutefois, ce n'est qu'un petit volet de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

La Nouvelle Charte est grandement axée sur la réadaptation et le bien-être. Ainsi, pour la personne qui subit une blessure, fait la transition vers la vie civile et a besoin de services de réadaptation, la Nouvelle Charte répond aux besoins. En vertu de la Nouvelle Charte, nous ferons tout ce que nous pouvons pour favoriser la réadaptation de la personne. Si nous ne pouvons pas le faire, des mesures de soutien du revenu sont accessibles pendant la réadaptation, et si la réadaptation ne fonctionne pas, lorsque la personne atteint l'âge de 65 ans, elle a accès à une aide comme l'allocation de sécurité du revenu de retraite.

Encore une fois, l'indemnité pour blessure grave s'applique pour les blessures physiques, de même que les troubles de santé mentale, mais seulement s'ils ont été causés par un seul événement traumatisant soudain. Je présume que je répondrais à votre question en vous disant que l'équité est une notion subjective, mais il est important de connaître les lacunes que le gouvernement a cernées et le besoin que cette aide visait à satisfaire.

Il est important de bien comprendre qu'aucune distinction n'est établie entre les troubles de santé mentale et les problèmes de santé physique dans la Nouvelle Charte des anciens combattants. Tout est fondé sur des problèmes liés à l'invalidité.

**Le président :** Malheureusement, je vais devoir lever la séance. Ces discussions se poursuivront au nom des vétérans et de leurs familles.

Nous remercions beaucoup Anciens Combattants Canada, l'ombudsman des vétérans et la Légion royale canadienne de l'aide qu'ils fournissent. Je vous remercie de nous aider à comprendre le projet de loi dont nous sommes saisis.

**Mr. Doiron:** Thank you, Mr. Chair.

**Mr. Butler:** Thank you, Mr. Chair and senators.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Monday, June 1, 2015

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 11:08 a.m. to study the subject matter of those elements contained in Division 17 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

**The Chair:** I call this meeting of the Senate Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence to order.

Honourable senators, today is our second one-hour meeting dealing with Division 17 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

The Senate has referred to our parent committee, Security and Defence, two parts, Divisions 2 and 17. Division 17 has been referred to our Subcommittee on Veterans Affairs. At our first meeting, we dealt with the understanding of what was in the five different parts of Division 17 from the government's point of view. Now we want to hear about those who are potentially impacted by the legislation.

We're very pleased to welcome retired captain Perry Gray, who is Chief Editor of VeteranVoice.info; and, as an individual, Ms. Jenny Migneault, who will explain to us the impact of a veteran's being injured from the family point of view and the different programs that Veterans Affairs has or should have to help families.

We also hoped to have retired senator and retired general Roméo Dallaire as a witness. As honourable senators will know, he is a veteran who has suffered publicly with respect to his injury of post-traumatic stress. Unfortunately, he's not able to be with us today. He had sent his written remarks along with his assistant, but they have not been translated, so they won't be circulated until they are translated. Once they are, we will circulate them.

We have also received a presentation to our Subcommittee on Veterans Affairs in one of our official languages from Jerry Kovacs, and this as well will be translated and circulated to all honourable senators. We very much appreciate receiving this documentation as well.

**M. Doiron :** Merci, monsieur le président.

**M. Butler :** Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 11 h 8, pour étudier la teneur des éléments de la section 17 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

**Le président :** Nous débutons cette séance du Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Honorables sénateurs, aujourd'hui est notre deuxième séance d'une heure pour étudier la section 17 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le Sénat a renvoyé à notre comité mère, le Comité de la sécurité et de la défense, deux parties, les sections 2 et 17. La section 17 a été renvoyée à notre Sous-comité des anciens combattants. Lors de la première séance, nous avons examiné ce qui se trouvait dans les cinq différentes parties de la section 17 selon le point de vue du gouvernement. Maintenant, nous voulons entendre ceux qui pourraient être touchés par cette loi.

Nous sommes heureux d'accueillir le capitaine à la retraite Perry Gray, qui est rédacteur en chef de VeteranVoice.info et, et à titre personnel, Mme Jenny Migneault, qui nous expliquera les conséquences pour la famille d'un ancien combattant qui est blessé et les différents programmes qu'Anciens Combattants a ou devrait avoir pour aider les familles.

Nous espérons également recevoir le sénateur et général à la retraite Roméo Dallaire en tant que témoin. Comme les honorables sénateurs le savent, c'est un ancien combattant qui a souffert publiquement à cause de sa blessure de stress post-traumatique. Malheureusement, il ne peut pas être avec nous aujourd'hui. Il a envoyé ses observations par écrit et son assistante est présente, mais les observations ne pourront être distribuées que lorsqu'elles seront traduites.

Notre Sous-comité des anciens combattants a également reçu un texte dans une langue officielle de Jerry Kovacs, il faudra aussi le traduire avant de le distribuer à tous les honorables sénateurs. Nous sommes très contents d'avoir aussi reçu ces documents.



I think what we'll do is begin in the order in which I introduced you, if that is acceptable. We'll start with Mr. Gray and then go to Ms. Migneault. Mr. Gray, you have the floor.

**Perry Gray, Chief Editor, VeteranVoice.info:** I thank the committee for the privilege to speak about the proposed new programs included in the government's budget. It is difficult to comment about these programs without knowing exactly what will be detailed in the legislation and the policy.

I can say I am disappointed that an omnibus bill is being used instead of the original bill. The reason given by Minister O'Toole for including the new programs in the budget was to ensure that the programs were not delayed by the opposition parties. Yet historically, opposition has been greater for budgets than for independent and more specific bills. To me, this seems to be a tactic to demonstrate that the opposition is either anti-veteran or anti-environment or other, opposing the various other segments tacked onto the core of this budget. This is an example of partisan politics at their worst.

There is also too much referencing of the government's economic action plan rather than the obligation owed to Canada's veterans. I am also disappointed with the programs, considering they are pale imitations of existing programs.

It is unclear whether recipients of the critical injury benefit will receive \$70,000 or less than this amount and whether recipients who have already received the lump sum provided by the New Veterans Charter will also be eligible. What should be noted is the very limited numbers for both lump sums. Only 227 people of the 46,760 recipients received 100 per cent of their original lump sum, and as few as 100 will receive the new critical injury benefit.

The family caregiver relief benefit will pay up to \$7,200 per year, which is about one third of the maximum amount provided by the Attendance Allowance of the older Pension Act and about 20 per cent of a similar DND program. Both are designed to compensate caregivers of veterans. Neither program is income replacement, which is what is really needed by family members who have sacrificed their own careers to care for veterans. VAC should be developing an earnings loss benefit for families instead.

The retirement income security benefit guarantees 70 per cent of the pre-65 income rather than ensuring a lifelong income like the disability award of the Pension Act. Based on VAC's own research supplemented by information from other sources, disabled veterans need more financial support rather than less, particularly post-65, when elderly Canadians in general need more assistance because of increasing health care requirements. Research indicates that the very young and the very old require the majority of our health care.

Je pense que nous allons commencer dans l'ordre selon lequel je vous ai présentés, si cela vous convient. Nous allons commencer par M. Gray et puis Mme Migneault. Monsieur Gray, vous avez la parole.

**Perry Gray, rédacteur en chef, VeteranVoice.info :** Je remercie le comité de m'offrir le privilège de prendre la parole sur les nouveaux programmes proposés dans le budget du gouvernement. Il est difficile de faire des commentaires sur ces programmes avant de savoir exactement quels en seront les détails dans la loi et les politiques.

Je peux dire que je suis déçu qu'on utilise un projet de loi omnibus plutôt que le projet de loi initial. Le ministre O'Toole a dit que ces nouveaux programmes étaient dans le budget pour qu'ils ne soient pas retardés par les partis de l'opposition. Sauf que par le passé, il y a eu plus d'opposition pour le budget que pour les projets de loi distincts et plus précis. Il me semble que c'est une tactique pour montrer que l'opposition est contre les anciens combattants, contre l'environnement, ou d'autres choses, en s'opposant à diverses parties qui ont été ajoutées à l'essentiel du budget. C'est un des pires exemples de partisanerie.

On fait aussi trop référence au plan d'action économique du gouvernement plutôt qu'aux obligations dues aux anciens combattants du Canada. Je suis aussi déçu des programmes, car ils ne sont qu'une pâle imitation des programmes existants.

Il n'est pas clair si les bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave recevront 70 000 \$ ou moins et si les bénéficiaires qui ont déjà reçu le montant forfaitaire prévu par la Nouvelle Charte des anciens combattants seront admissibles. Il faut aussi souligner que les deux montants forfaitaires complets s'appliquent à très peu de gens. Seulement 227 personnes sur 46 760 bénéficiaires ont reçu 100 p. 100 du montant forfaitaire original, et aussi peu que 100 recevront la nouvelle indemnité pour blessure grave.

L'allocation de secours pour les aidants familiaux offrira jusqu'à 7 200 \$ par année, soit environ un tiers du montant maximum prévu par l'allocation pour soins de l'ancienne loi sur les pensions et environ 20 p. 100 d'un programme semblable du MDN. Les deux visent à compenser ceux qui soignent les anciens combattants. Ces programmes ne constituent pas un remplacement du revenu, ce dont ont vraiment besoin les membres des familles qui ont sacrifié leur propre carrière pour s'occuper des anciens combattants. ACC devrait plutôt songer à une indemnité pour perte de revenu pour les familles.

L'allocation de sécurité du revenu de retraite garantit 70 p. 100 du revenu avant 65 ans plutôt qu'un revenu à vie comme l'indemnité d'invalidité de la Loi sur les pensions. D'après les propres recherches d'ACC et des renseignements d'autres sources, les anciens combattants invalides ont besoin de plus d'aide financière, et non moins, surtout après 65 ans, un âge où les Canadiens âgés en général ont besoin de plus d'aide pour répondre à leurs besoins en matière de soins de santé. Les recherches indiquent que les très jeunes et les très vieux accaparent la majorité de nos soins de santé.

What is very disappointing is the fact that VAC estimates that fewer than 750 veterans will benefit from these three programs over the next five years. Senators, my question to you is why so few when there are more than 200,000 clients of Veterans Affairs and more than 700,000 veterans in Canada?

My answer is that VAC wants to minimize financial support. This is why most of the \$1 billion in lapsed spending over the last 10 years was related to disability awards. To my knowledge, no minister has ever asked for a budget increase during the last 10 years, preferring to return money rather than spend money. Veterans Affairs has a reputation for being as tight-fisted as Ebenezer Scrooge.

VeteranVoice.info would like to discuss these issues further after the election, when details of legislation pertaining to the new programs have been drafted. Then we can present more detailed thoughts on the future of Veterans Affairs. Thank you for this opportunity.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Gray. Now I will go to Ms. Migneault.

**Jenny Migneault, as an individual:** Mr. Chair, if you would allow me, I would ask the committee to permit me to have a little more time, and I will explain to you why. As a caregiver, I feel like I'm not often heard. I believe you can ask me all the questions in the world, but if you don't understand a little more about my own perspective as a spouse and a caregiver, maybe my answers won't seem relevant to you.

I lost my marriage. I am lost, sir. I need the senators to give me a chance today because I am the result of 14 years of living with someone with post-traumatic stress disorder, and you must understand that I have worked very hard in the past year to make myself understood, sir, but I don't have much time. I'm always limited by the number of minutes, so I would ask this committee to please allow me enough time to hear me today.

**The Chair:** Ms. Migneault, this is not like the House of Commons in that I'm giving you only a few short minutes. I haven't set any limit on your time, but we do have a limited amount of time for this overall committee. So if you could focus your comments in relation to the legislation, the things that you see in the legislation that could be improved and the things that are left out, that's what we would like to hear about because we as a committee are required to vote on this fairly soon. You're here to help us.

**Ms. Migneault:** Respectfully, Mr. Chair, your legislation has to understand my parallel world.

**The Chair:** Yes.

Il est très décevant qu'ACC estime que moins de 750 anciens combattants profiteront de ces trois programmes au cours des cinq prochaines années. Honorables sénateurs, je vous demanderais pourquoi il y en a si peu alors qu'Anciens Combattants a plus de 200 000 clients et qu'il y a plus de 700 000 anciens combattants au Canada?

Ma réponse, c'est qu'ACC veut réduire l'appui financier. C'est pourquoi la majeure partie du milliard de dollars en fonds non utilisés au cours des 10 dernières années provenait des indemnités d'invalidité. À ma connaissance, aucun ministre n'a demandé une augmentation du budget au cours des 10 dernières années, préférant retourner l'argent plutôt que le dépenser. Anciens Combattants a la réputation d'être aussi grippe-sou qu'Ebenezer Scrooge.

VeteranVoice.info aimerait discuter plus en profondeur de ces questions après l'élection, lorsque les détails des lois sur ces nouveaux programmes seront rédigés. Nous pourrions alors faire part de nos réflexions plus précises sur l'avenir d'Anciens Combattants Canada. Merci de m'avoir écouté.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Gray. Je vais maintenant passer à Mme Migneault.

**Jenny Migneault, à titre personnel :** Monsieur le président, si vous me le permettez, je demanderais que le comité me donne un peu plus de temps, et je vais vous expliquer pourquoi. En tant que soignante, j'ai souvent l'impression qu'on ne m'écoute pas. Je crois que vous pouvez me poser toutes les questions que vous voulez, mais si vous n'en savez pas un peu plus sur ma perspective en tant qu'épouse et soignante, peut-être que mes réponses ne vous sembleront pas pertinentes.

J'ai perdu mon mariage. Je suis perdue, monsieur. Il faut que les sénateurs me donnent une chance aujourd'hui parce que j'ai passé 14 ans de ma vie avec quelqu'un qui souffre de trouble de stress post-traumatique, et vous devez comprendre que j'ai travaillé très fort dans la dernière année pour essayer de me faire comprendre, mais je n'ai pas beaucoup de temps. Le nombre de minutes est toujours limité, alors je demanderais au comité de me donner assez de temps pour m'exprimer.

**Le président :** Madame Migneault, ce n'est pas comme à la Chambre des communes où on ne vous donne que quelques petites minutes. Je n'ai pas prévu de limite à votre temps, mais le temps pour l'ensemble du comité est limité. Alors si vous pouviez parler du projet de loi, des choses que vous y voyez qui pourraient être améliorées et de ce qui a été oublié, voilà ce que nous aimerions entendre, car notre comité devra voter à ce sujet bientôt. Vous êtes ici pour nous aider.

**Mme Migneault :** Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, votre projet de loi doit comprendre mon monde parallèle.

**Le président :** Oui.

**Ms. Migneault:** And I understand your concerns, sir. Respectfully, you want to talk about the legislation, so very briefly I will tell you, without even reading my notes, sir, that this system is actually abandoning my husband and is not only forgetting about me but is abandoning me as well. Sir, you must understand that this country sent my husband into war zones, and I didn't take that decision, but it seems to me like my love for a wounded warrior is like a blank cheque to this country. I would like to explain to you why.

I feel that the impacts and the fact that I am collateral damage to suffering are absolutely real, but the legislation doesn't recognize me at all. When you have a husband that for 11 years slept with a crowbar suspended at the headboard and me as a spouse, you know what? At the beginning I asked why the crowbar was suspended at the headboard. Do you know what it's like to sleep in a bed with a crowbar? With time, I didn't see the crowbar. I saw it enough to put it away when we had visitors, but my husband never forgot to put it back. The crowbar stayed there for 11 years, until my 15-year-old son admitted to me that he was sleeping with a huge hammer in his bedroom because he was afraid of a home invasion. This, sir, is an example of collateral damage.

Another example of collateral damage is the fact that I cannot work. This country needs to realize that my husband requires that I stay home for many reasons and for parameters and limitations that this country does not understand either, if you ask me.

I'll give you an example. How long do you think I was able to keep a job, to manage in the civilian world and what was expected of me in terms of presence, having a smile on your face and being effective and productive, coming back home, being told by a case manager that since I was there my husband did not require more services? "Ms. Migneault, you can do the cleaning." Of course I could do the cleaning. I had four children, a house and an impacted husband. What measures are actually in place to help me first just keep a job? Because right now, Mr. Chair, I'm homeless.

Do you understand that my service to our country not only as a spouse but as a caregiver has a huge price? My dignity, would you like to talk about it? Just take for granted that I have no more income today as we speak. You want me to take my résumé, what is the value of me going to an employer and saying I was caregiver to a military member with PTSD for eight years? I would have more credibility if I said to people that I was a stay-at-home mom, because my husband's PTSD is not understood.

I'd like to share with you the fact that it's not understood by everybody from Veterans Affairs, and I will share with you why. You see, I heard Mr. Doiron on May 12 express to this committee that employment was very good for mental health and everybody would agree on that. If you are doing good

**Mme Migneault :** Et je comprends vos préoccupations, monsieur. Sauf votre respect, vous voulez parler du projet de loi, alors je vais vous expliquer brièvement même sans lire mes notes, que le système est en train d'abandonner mon mari et il ne fait pas que m'oublier, mais il m'abandonne également. Vous devez comprendre que notre pays a envoyé mon mari dans des zones de guerre, et je n'ai pas pris cette décision, mais il me semble que mon amour pour un guerrier blessé est comme un chèque en blanc au nom du pays. J'aimerais vous expliquer pourquoi.

Je vois que les conséquences et le fait que ma souffrance fasse partie des dommages collatéraux sont absolument réels, mais le projet de loi ne tient pas du tout compte de moi. Lorsqu'on a un mari qui, pendant 11 ans, a dormi avec une barre à clous suspendue à la tête de lit et avec moi comme épouse, vous savez quoi? Au début, j'ai demandé pourquoi la barre à clous était suspendue à la tête de lit. Savez-vous ce que c'est que de dormir dans un lit avec une barre à clous? Avec le temps, je ne la voyais plus. Je la voyais assez pour la cacher lorsque nous recevions des visiteurs, mais mon mari n'oubliait jamais de la remettre en place. La barre à clous est restée là pendant 11 ans, jusqu'à ce que mon fils de 15 ans m'avoue qu'il dormait avec un énorme marteau dans sa chambre parce qu'il avait peur d'une invasion à domicile. Voilà un exemple de dommage collatéral, monsieur.

Un autre exemple, c'est le fait que je ne puisse pas travailler. Le Canada doit comprendre que mon mari a besoin que je reste à la maison pour de nombreuses raisons, pour des paramètres et des limites que le pays ne semble pas comprendre non plus, si vous voulez mon avis.

Je vais vous donner un exemple. Combien de temps pensez-vous que j'ai été capable de garder un emploi, de me débrouiller dans le monde civil et de répondre aux attentes côté présence au travail, entretient, efficacité et productivité, de revenir à la maison, et de me faire dire par un gestionnaire de cas que puisque j'étais ici, mon mari n'avait pas besoin de plus de services? « Madame Migneault, vous pouvez faire le ménage. » Bien sûr que je pouvais faire le ménage. J'avais quatre enfants, une maison et un mari qui vivait avec ces conséquences. Quelles mesures sont en place pour simplement m'aider à garder un emploi? Parce qu'à l'heure actuelle, monsieur le président, je n'ai plus de maison.

Comprenez-vous que mon service envers notre pays, non seulement à titre d'épouse, mais aussi de soignante, a un énorme coût? Aimerez-vous parler de ma dignité? Sachez que je n'ai plus de revenu aujourd'hui. Devant un employeur, que vaut dans mon curriculum vitae le fait de dire que j'ai soigné un militaire qui souffrait de TSPT pendant huit ans? Je serais plus crédible si je disais que j'étais mère au foyer, parce que le trouble de mon mari est incompris.

J'aimerais vous dire que ce n'est pas tout le monde au ministère des Anciens Combattants qui comprend, et je vais vous expliquer pourquoi. Vous voyez, j'ai entendu M. Doiron le 12 mai dire à votre comité qu'un emploi était très bon pour la santé mentale, et tout le monde est d'accord avec cela. Si vous y pensez, est-ce que

between this, would you see me now, impacted like I am? Would you all say, “Jenny, go to work tomorrow?” Would you? No, because you are seeing a little bit of the devastation.

Do you really believe that a serving member who served for 12, 15 or 30 years, because it is a reality also, after 30 years they are pushed and invited to go back to work? In my civilian world, ladies and gentlemen, once you were a teacher for 35 years for the province no one pushes you in the butt to go back to work except in the military.

Let me tell you something. When an ombudsman of veterans affairs is telling me, “Jenny, don’t worry too much, only 6,000 a year leave. Among them, approximately 1,000 have a diagnosis of PTSD.” My question to you as a vet’s spouse is in 10 years how many of them will have a diagnosis? It is a culture of silence. They cannot accept it; they cannot share. They cannot deal. They will tell the case manager, the entire world, that they are doing okay.

I, as a spouse, as the woman who sees his anger, I can tell you how much my husband is devastated. Yet in my case, ladies and gentlemen, it took me six years — listen to me, six years — before I met my husband’s psychiatrist, the same person who would prescribe my husband a new medication every six weeks. Now would you really like to share with me the horror story of the medication that I have been through alone? No. You don’t want to hear it.

Maybe you want to hear in your legislation that I’m not recognized, that I’m not supported as much as I could be. I am in a curative way when I’m drowning. When I’m not drowning, zero. I must call for help. Well, calling for help when you live with somebody who wants to deny everything, when you live with somebody who has PTSD, who cannot tolerate uncoordinated crowds or the sirens in the city, we end up living in a nice little cottage far away from the neighbours, which is very good for the quality of life of our wounded.

Where do we end up? If you want to start from here, I can close my statement right here and answer your questions.

**The Chair:** Could you tell us how long your husband served in the Armed Forces?

**Ms. Migneault:** My husband served 20 years. He retired just a few months before being promoted to warrant officer because he was ashamed. You see, he ended his career with 17 months, consecutive 17 months and 80, where this ended my husband. He was ashamed so he retired, even though his medical files already indicated that he was into a major depression. Back then Mr. Dallaire didn’t come out, so PTSD was not truly talked about, but he was already wounded. My husband was left alone in a civilian world. And something I understood from my husband is that everybody is an enemy. Do you understand? So he was left alone, surrounded by enemies.

vous me verriez dans cette situation maintenant étant donné ce que j’ai vécu? Diriez-vous : « Jenny, retourne travailler demain? » Le feriez-vous? Non, parce vous voyez une petite partie de la dévastation.

C’est la réalité : les militaires qui ont servi pendant 12, 15 ou 30 ans, même après 30 ans, on les pousse et on les invite à retourner au travail. Dans mon monde civil, mesdames et messieurs, après qu’on a été professeur pendant 35 ans pour la province, personne ne vous pousse le derrière pour que vous retourniez au travail, sauf dans l’armée.

Je vais vous dire quelque chose. Lorsque l’ombudsman des vétérans me dit : « Jenny, ne t’inquiète pas trop, il n’y en a que 6 000 par année qui partent. Parmi eux, 1 000 ont un diagnostic de TSPT. » En tant qu’épouse d’ancien combattant, voici ma question : combien de personnes auront ce diagnostic dans 10 ans? Il y a une culture du silence. Ils ne peuvent pas l’accepter et ne peuvent pas partager. Ils ne peuvent pas y faire face. Ils diront au gestionnaire de cas, au monde entier, qu’ils vont bien.

Moi, en tant qu’épouse, en tant que femme qui voit sa colère, je peux vous dire à quel point mon mari est dévasté. Et dans mon cas, mesdames et messieurs, cela a pris six ans — écoutez-moi bien, six ans — avant que je rencontre le psychiatre de mon mari, la personne qui lui prescrivait un nouveau médicament toutes les six semaines. Voulez-vous vraiment que je vous raconte les horreurs que j’ai dû vivre seule à cause de ces médicaments? Non. Vous ne voulez pas les entendre.

Peut-être voulez-vous entendre que le projet de loi ne tient pas compte de moi, qu’il ne m’aide pas autant qu’il le devrait. J’obtiens de l’aide lorsque je me noie. Lorsque je ne me noie pas, rien. Je dois appeler à l’aide. Eh bien, appeler à l’aide lorsque vous vivez avec quelqu’un qui veut oublier, lorsque vous vivez avec quelqu’un qui souffre de TSPT, qui ne peut pas tolérer des foules qui ne sont pas contrôlées ou les sirènes de la ville, on se retrouve à vivre dans un beau petit chalet loin des voisins, ce qui est très bon pour la qualité de vie de nos blessés.

Où en sommes-nous? Si vous voulez partir de là, je peux arrêter mes remarques ici et répondre à vos questions.

**Le président :** Pourriez-vous nous dire combien de temps votre mari a servi dans les forces armées?

**Mme Migneault :** Mon mari a servi pendant 20 ans. Il a pris sa retraite juste quelques mois avant d’être promu au grade d’adjudant, parce qu’il avait honte. Vous voyez, il a mis fin à sa carrière avec 17 mois, 17 mois consécutifs et 80, et cela a été la fin pour mon mari. Il avait honte, alors il a pris sa retraite, même si son dossier médical indiquait déjà qu’il vivait une grave dépression. À l’époque, M. Dallaire n’avait pas encore fait sa sortie publique, alors on ne parlait pas vraiment du TSPT, mais il était déjà blessé. Mon mari a été laissé à lui-même dans le monde civil. Et quelque chose que j’ai compris de mon mari, c’est que tout le monde est un ennemi. Comprenez-vous? On l’a laissé à lui-même, entouré d’ennemis.

How do you go from military to a civilian? You were trained to answer a certain way. You are trained to act, react and think in a way that is not always appropriate in a civilian world. The only points of reference they are truly left with are the family members. If the brothers in arms are really important before they leave and they are very present, they are important after, of course; they do make the difference. But the real, solid foundation must come from the fortress itself, from our parallel world.

**The Chair:** Could you tell us when he began to receive treatment for what you described? When he left after 20 years of having a depression, when did he first, after he left, start having treatment for that?

**Ms. Migneault:** He retired in 1998, and he tried to keep jobs as much as he could. So my husband went into 15 jobs in three or four years. Finally, because a serving member brother back then told him to get help, because my husband said he had problems with his back. At that point he couldn't realize and acknowledge that he had psychological challenges. So it was in 2007 that my husband was diagnosed and received the first treatments for PTSD at Ste. Anne's in Montreal.

**The Chair:** This committee has visited the Ste. Anne's centre, and General Roméo Dallaire, who used to chair this subcommittee, has told us about the good work being done there.

You indicated it was six years after that that you had an opportunity to talk to your husband's psychiatrist.

**Ms. Migneault:** I had to insist, sir, because in my life I have to insist to everybody to share what I know, to share the reality, the truth, the fact that we need some help. So you have to knock on doors. Either you are a military wife or a vet's spouse, or an RCMP wife also, if you ask me.

**The Chair:** Yes. I'm trying to set the stage. At this time you were still married with four children and a husband who was later diagnosed with post-traumatic stress disorder.

**Ms. Migneault:** And I had a full-time job.

**The Chair:** You were trying to hold down a full-time job.

**Ms. Migneault:** And obviously, sir, I am a failure. I failed my husband; I am failing my country because I was told many times that, imagine, I was a hero myself. Failure, failure, failure, that's what I am.

**The Chair:** I wouldn't say that. And I don't think we're agreeing with you on that, but I want your comments with respect to the family caregiver relief provisions in this legislation. It's \$7,238 per year. Could you comment on that?

Comment passe-t-on de la vie militaire à la vie civile? On a été entraîné à réagir d'une certaine façon. On est entraîné à agir, à réagir et à penser d'une façon qui ne convient pas toujours au monde civil. Les seuls points de référence qu'il leur reste vraiment, ce sont les membres de la famille. Si les frères d'armes sont vraiment importants avant qu'ils partent et sont vraiment présents, ils sont aussi importants après, bien sûr; cela fait une différence. Mais la réelle fondation solide doit venir de la forteresse elle-même, de notre monde parallèle.

**Le président :** Pourriez-vous nous dire quand il a commencé à recevoir des traitements pour ce que vous avez décrit? Lorsqu'il a quitté après 20 ans et en dépression, quand, après son départ, a-t-il commencé à être traité pour cela?

**Mme Migneault :** Il a pris sa retraite en 1998, et il a essayé autant que possible de garder des emplois. Mon mari est passé à travers 15 emplois en 3 ou 4 ans. Finalement, un ami militaire de l'époque lui a dit d'aller chercher de l'aide, parce que mon mari disait qu'il avait des problèmes de dos. À ce moment-là, il ne pouvait pas reconnaître qu'il avait des problèmes psychologiques. Alors c'est en 2007 que mon mari a reçu ce diagnostic et qu'il a reçu les premiers traitements pour TSPT à l'Hôpital Sainte-Anne de Montréal.

**Le président :** Notre comité a visité le centre de Sainte-Anne, et le général Roméo Dallaire, qui était président de ce sous-comité, nous a parlé du bon travail qui se fait là-bas.

Vous avez dit que c'est six ans après cela que vous avez eu l'occasion de parler avec le psychiatre de votre mari.

**Mme Migneault :** J'ai dû insister, monsieur, parce que dans la vie, je dois insister auprès de tout le monde pour dire ce que je sais, pour montrer la réalité, la vérité, le fait que nous avons besoin d'aide. Alors il faut cogner aux différentes portes. C'est vrai, que vous soyez la femme d'un militaire, d'un ancien combattant, ou même d'un agent de la GRC, si vous voulez mon avis.

**Le président :** Oui. J'essaie de comprendre le contexte. À cette époque, vous étiez toujours mariée, avec quatre enfants, et un mari qui allait recevoir plus tard un diagnostic de trouble de stress post-traumatique.

**Mme Migneault :** Et j'avais un emploi à temps plein.

**Le président :** Vous essayiez de conserver un emploi à temps plein.

**Mme Migneault :** Et évidemment, monsieur, je suis une ratée. Je n'ai pas été à la hauteur pour mon mari; je ne suis pas à la hauteur pour mon pays, parce qu'on m'a dit de nombreuses fois, imaginez cela, que j'étais une héroïne. Une ratée, une ratée, une ratée, voilà ce que je suis.

**Le président :** Je ne dirais pas cela. Je ne pense pas que nous soyons d'accord avec vous à ce sujet, mais j'aimerais que vous nous parliez des allocations de secours pour les aidants familiaux prévues dans le projet de loi. Elles s'élèvent à 7 238 \$ par année. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

**Ms. Migneault:** Yes, of course. Maybe you should ask my husband, because this money is for the care of my husband. It's my husband who will say I can have care for me. The question will sound a little silly, but are you telling me that I could use this \$7,000 to go for a week in Jamaica? I don't think so.

**The Chair:** My understanding is that it is to compensate —

**Ms. Migneault:** The veteran.

**The Chair:** No. To compensate you, as the caregiver, for the time that you might otherwise have gainful employment, time that you might have to give up.

**Ms. Migneault:** As I explained at the house committee last Wednesday, this measure, first of all, is a pure example of how a system does not understand my limitations, because I live with someone with PTSD who won't allow a stranger in our house, first; who won't allow me to leave for so long without having extraordinary anxiety, panic attacks, whatever you want. I have a husband who psychologically requires me to be there. If you want to treat the caregiver fatigue, you must treat it as a family.

Now you are asking me to say to my husband, "Honey, you are a burden for me. I'm tired of you. I cannot deal with your anxiety anymore. I don't feel like hearing you saying that you feel like you are being filmed through the webcam of our camera."

You're asking me and you are asking my husband to actually feel good about this? Is this supposed to improve the quality of life? What will be the price for me to leave? I've been through this just last week. You know what? I had a war at home because after 48 hours, although I talk to my husband eight times a week, you know what? When I got into the house, I was not expressive enough about the fact that I missed him. Do you want to know what time I went to bed that night?

That measure, sir, with all due respect — first of all, I don't have any money myself to buy myself a bus ticket. Please. I mean, this is for my husband, okay? This is good for any caregiver. Where is my power in this regard? Because once again you are putting me in a situation where my husband has all the power, which is fine. I understand that he is a veteran, and I'm not asking to take anything that belongs to the veteran. I am asking this country to recognize me for who I am and to be an individual, just to have my dignity.

**The Chair:** If the \$7,200 came to you as a caregiver, would that be helpful?

**Ms. Migneault:** It would change a lot. It would give me a little power. It would give me a little dignity. This is what it's all about. A caregiver relief benefit — as much as you can send me away two or three days a week, do you really think that the situation will get better? Do I have tools to deal with my wounded husband? No.

**Mme Migneault :** Oui, bien sûr. Peut-être que vous devriez demander à mon mari, parce que c'est de l'argent pour prendre soin de mon mari. C'est mon mari qui dira que je peux prendre soin de moi. Ma question vous semblera un peu bête, mais êtes-vous en train de me dire que je pourrais utiliser ces 7 000 \$ pour aller passer une semaine en Jamaïque? Je ne crois pas.

**Le président :** Je crois que c'est pour compenser...

**Mme Migneault :** L'ancien combattant.

**Le président :** Non. Pour vous, à titre d'aïdante naturelle, pour compenser pour le temps pendant lequel vous auriez pu avoir un emploi avec un revenu, et que vous avez dû abandonner.

**Mme Migneault :** Comme je l'ai expliqué au comité de la Chambre mercredi dernier, cette mesure, premièrement, est un parfait exemple de la façon dont le système ne comprend pas mes limites, parce que je vis avec quelqu'un qui souffre de TSPT qui ne permet pas à un étranger d'entrer dans notre maison; qui ne me permet pas de le quitter trop longtemps parce que mon absence lui cause énormément d'anxiété, des attaques de panique, toutes sortes de choses. J'ai un mari qui a besoin psychologiquement que je sois là. Si vous voulez vous occuper de la fatigue du soignant, vous devez traiter toute la famille.

Vous me demandez maintenant de dire à mon mari : « Chéri, tu es un fardeau pour moi. Je suis fatiguée de toi. Je n'en peux plus de ton anxiété. Cela ne me tente plus de t'entendre dire que tu as l'impression qu'on te filme avec la webcam. »

Vous pensez que mon mari et moi sommes contents? Cette mesure est-elle censée améliorer notre qualité de vie? Combien cela coûtera-t-il si je ne suis plus là? Cela m'est arrivé il y a tout juste une semaine. Vous savez ce qui est arrivé? Bien que je parle à mon mari huit fois par semaine, c'était la guerre chez nous au bout de 48 heures. Quand je suis arrivée chez nous, je ne lui ai pas suffisamment dit qu'il m'avait manqué. Vous savez à quelle heure je me suis couchée cette nuit-là?

Sauf votre respect, monsieur, je n'ai même pas assez d'argent pour m'acheter un billet d'autobus. On s'entend que cette mesure s'adresse à mon mari. Il en va de même pour tous les aidants naturels. En suis-je plus autonome? Encore une fois, je suis dans une situation où c'est mon mari qui a tout le pouvoir, ce qui ne me dérange pas. Je comprends que l'ancien combattant, c'est lui, et je ne demande pas qu'on lui enlève quoi que ce soit. Je demande à mon pays de me reconnaître en tant que personne. Je tiens à ma dignité.

**Le président :** Si vous receviez les 7 200 \$ en tant qu'aïdant naturel, cette somme vous serait-elle utile?

**Mme Migneault :** L'argent changerait bien des choses. Il me donnerait un peu de pouvoir. Il me donnerait un peu de dignité. C'est surtout cela que je veux. Une allocation de secours pour les aidants familiaux — je pourrai peut-être partir pendant deux ou trois jours par semaine, mais pensez-vous vraiment que la situation va s'améliorer? Ai-je les outils pour m'occuper de mon mari blessé? Non.

Like I said, it's a quarter of a measure, because that quarter is the fact that you are recognizing that a caregiver has fatigue. Are you truly recognizing the impacts on me, his wife — not only his caregiver? When you hire a caregiver, they leave at five o'clock. I don't, sir. I have not had a break in 13 years.

**The Chair:** I'm going to go to the deputy chair of the committee, Senator Stewart Olsen. She is a New Brunswick senator.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you for coming. I appreciate your sharing with us.

I think what I'm hearing — and I know it probably is straying from the bill itself in this, but I think it's important that we look at the effect on wives and families as perhaps a separate issue, and I think that you almost get PTSD in situations like this.

What worries me is that when families can no longer cope in the situations, they are left, as Ms. Migneault is, without support, and I think we have to look at that in our study that we're doing. Perhaps not this, but I think we should, in our PTSD study, look at the effects on families.

I thank you very much, Senator Day, for asking the people to come who are representative of families, who actually are families, because I think that while the bill itself involves steps, it's really important to hear exactly what is going on.

**Ms. Migneault:** Can I add something?

**Senator Stewart Olsen:** You sure can.

**Ms. Migneault:** Don't forget; I understand that I'm talking about the spousal representation, sort of, but there is something, please, that you need to realize. We are connected to everything.

For instance, do you want to talk about the RAB, the pertinence or not about that board of appeal? People don't realize just the fact that this department, sort of, exists. Nobody in this country understands the impacts of just waiting for an answer, or just the anger of a veteran when he knows that he was wounded during his service and then he's treated like a liar and he's being told, "You know what? Mr. Rainville, you had five barotraumas in your ears during your service, and you worked 3,000 hours in a C-130 Hercules, the noisiest little birds you can have."

Yet not once but twice — and then we are waiting for the third time — Veterans Affairs is telling my husband, "Dear Mr. Rainville, thank you very much for your service, but, you see, the fact that you have a hearing loss right now, we cannot see the correlation with your service. You can always appeal the decision. By the way, Mr. Rainville, in 2007 we recognized your tinnitus related to your service, but not the hearing loss."

You want to know a good thing? Three years after my husband was pensioned for tinnitus, he received hearing aids from Veterans Affairs. No traces of those hearing aids for years; no traces right now at Veterans Affairs in this file. He has been

Comme je l'ai indiqué, c'est un quart de mesure, le quart étant votre reconnaissance qu'un aidant naturel s'épuise. Considérez-vous véritablement les conséquences pour moi, sa femme — pas seulement celles pour son aidant naturel? L'aidant naturel rentre chez lui à 5 heures. Pas moi. Cela fait 13 ans que je travaille sans interruption.

**Le président :** Nous allons maintenant passer à la vice-présidente de ce comité, la sénatrice Stewart Olsen. Elle est sénatrice du Nouveau-Brunswick.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci d'être venue. Je vous remercie pour votre témoignage.

Je ne voudrais pas digresser du projet de loi. Il est important que nous nous penchions sur les effets sur les femmes et les familles, mais c'est peut-être une question à part. J'ai le sentiment que vous pourriez pratiquement avoir le TSPT.

Quand les familles n'en peuvent plus, elles sont démunies. C'est ce qui est arrivé à Mme Migneault, et cela me préoccupe. Je pense que nous devrions examiner les effets de cette situation sur les familles. Nous pourrions le faire dans le cadre de notre étude sur le TSPT.

Sénateur Day, je vous saurais gré de convoquer des représentants familiaux. Le projet de loi implique un certain nombre d'étapes, et il est très important que nous sachions exactement ce qui se passe.

**Mme Migneault :** Vous permettez que j'ajoute quelque chose?

**La sénatrice Stewart Olsen :** Bien sûr.

**Mme Migneault :** Je suis une épouse, mais il faut bien comprendre quelque chose. Nous touchons à tout.

Voulez-vous parler, par exemple, de la pertinence du Tribunal des anciens combattants? Tout le monde n'est pas au courant de son existence. Personne dans ce pays ne comprend la difficulté d'attendre une réponse ou la colère d'un ancien combattant qui se fait traiter de menteur après avoir été blessé au service du pays. Il se fait dire : « Monsieur Rainville, vous avez subi cinq barotraumatismes pendant votre service et vous avez travaillé 3 000 heures dans un Hercules C-130, un aéronef parmi les plus bruyants. »

Et pourtant pas une fois, mais bien deux fois — et là on attend pour la troisième fois — Anciens Combattants Canada a dit à mon mari : « Cher monsieur Rainville, merci beaucoup pour votre service, mais nous ne pouvons établir de corrélation entre votre service et votre perte auditive. Vous pouvez toujours interjeter appel de cette décision. En passant, monsieur Rainville, en 2007, nous avons reconnu que vos acouphènes étaient liés à votre service, mais pas votre perte auditive. »

Vous voulez en entendre une bonne? Trois ans après la reconnaissance officielle des acouphènes de mon mari, il a reçu des prothèses auditives d'Anciens Combattants. Et pourtant, pendant des années, le ministère ne pouvait trouver aucune trace

asking for years. I too have been calling Veterans Affairs Canada to say, “My husband needs a masking device because his tinnitus is a direct trigger for his PTSD.”

The psychologist, the psychiatrist, Ste. Anne’s called the case manager; I called the case manager; he called the case manager, in order just to ask Veterans Affairs to take care of my husband’s tinnitus. Guess what? He’s still denied his pension for hearing loss. They still can’t prove — imagine — that five barotraumas — that’s not enough. So, “No, Mr. Rainville.”

We received a negative answer in July 2014. We had that letter that indicates his case will be treated in — take a look at this — winter 2016 the process of appeal will begin.

Everybody in this country thinks, of course, that this is unacceptable, to wait so long. You know it’s unacceptable, and it should be considered even more unacceptable. I’ll tell you why: Because nobody understands what PTSD is. You don’t understand that these men saw injustice. They cannot tolerate injustice. PTSD makes them focus. Why do you think they hate Veterans Affairs so much? Because Veterans Affairs becomes their focus. I can tell you that, as a wife, I saw my husband. I saw the impact of waiting. Time is such a silent killer. You have no idea how unacceptable it is to treat our veterans as if they were criminals and liars looking for a green machine.

Let me tell you something from my experience of what I saw from the people I know. Once people have their own quality of life, you know what, they are happy and they forget about Veterans Affairs. RAB, for example, is a good way to keep them in their anger. Everybody forgets that when my husband is angry, you know what, I pay for it. He doesn’t sleep. He doesn’t eat. His whole day is on Veterans Affairs, on Facebook and on Internet. Did you ever see what it’s like for a man who hates the government — when you have PTSD and you have to wait and wait and wait; and you have case managers who talk to you, pointing at you like this; when you have people at Veterans Affairs that hang up the phone on you? In fact, I have some taped conversations on my cellphone, if you want to hear some. Do you want to know how they are treated? I’ll make you listen to it. You will see that these poor people, the people at Veterans Affairs Canada — and my heart goes to them — don’t have an easy job. It seems obvious to me that either they are overloaded or they don’t have the education they should have to deal with this because you must create a relationship of trust between the wounded one and the family members as well. I don’t trust those people any more than my husband does.

**The Chair:** To clarify the record, when you talk about appeal, that’s the Veterans Review and Appeal Board?

de ces prothèses dans son dossier; encore aujourd’hui, ces prothèses auditives ne sont mentionnées nulle part dans ce dossier. Il fait des demandes depuis des années. Moi aussi, j’ai appelé Anciens Combattants pour leur dire : « Mon mari a besoin d’un masqueur parce que ses acouphènes peuvent déclencher directement son TSPT. »

Le psychologue, le psychiatre, le personnel de l’Hôpital Sainte-Anne ont appelé le gestionnaire de cas; j’ai appelé le gestionnaire de cas; il en a fait autant pour simplement demander qu’au ministère des Anciens Combattants, on s’occupe de ses acouphènes. Qu’est-il arrivé? Même après tous ces efforts, on lui refuse une pension pour sa perte auditive. Apparemment, cinq barotraumatismes, ce n’est pas suffisant. Donc il se fait dire : « Non, monsieur Rainville. »

Nous avons reçu une réponse négative en juillet 2014. Dans une lettre, le ministère nous dit que son processus d’appel va commencer — tenez-vous bien — à l’hiver 2016.

Tout le monde dans ce pays pense que ce délai est inadmissible. Vous savez qu’il l’est, et il devrait être considéré comme encore plus inadmissible. Je vais vous dire pourquoi : personne ne comprend ce qu’est le TSPT. On ne peut comprendre l’injustice dont ces hommes ont été témoins. Ils ne peuvent tolérer l’injustice. Le TSPT les amène à se concentrer. Pourquoi pensez-vous qu’ils haïssent à ce point le ministère des Anciens Combattants? Parce qu’ils se concentrent sur lui. C’est ce qui est arrivé à mon mari. J’ai vu l’effet de l’attente sur mon mari. Le temps nous tue à petit feu. Vous n’avez pas idée à quel point c’est inadmissible de traiter nos anciens combattants comme si c’étaient des criminels ou des menteurs qui ne cherchaient qu’une machine à imprimer de l’argent.

Permettez-moi de vous parler de l’expérience de mon entourage. Une fois qu’on a sa qualité de vie, on est heureux et on oublie Anciens Combattants Canada. Le Tribunal des anciens combattants, par exemple, est un bon mécanisme pour susciter de la colère. Tout le monde oublie que lorsque mon mari est en colère, c’est moi qui en paie le prix. Il ne dort pas. Il ne mange pas. Il se prend la tête avec Anciens Combattants Canada sur Facebook et sur Internet. Vous savez ce que c’est un homme qui hait le gouvernement? Quand on a le TSPT et qu’il faut attendre sans cesse? Quand les gestionnaires de cas vous montrent du doigt et que les fonctionnaires vous racrochent au nez? En fait, j’ai enregistré quelques conversations sur mon téléphone portable, si vous souhaitez les entendre. Vous voulez savoir comment on les traite? Je vais vous les faire écouter. Ces pauvres gens, ceux qui travaillent à Anciens Combattants Canada — j’éprouve de la compassion pour eux — n’ont pas la tâche facile. Il est évident que, soit ils sont surchargés, soit ils n’ont pas la formation nécessaire. Il faut créer une relation de confiance avec le blessé et sa famille. Je ne leur fais pas confiance, mon mari non plus.

**Le président :** Pour le procès-verbal, quand vous parlez d’un appel, vous faites référence au Tribunal des anciens combattants?



**Ms. Migneault:** Yes; I'm sorry.

**The Chair:** That's fine. We make certain assumptions here, but there are people watching and reading our transcripts, and it's important to tie those together.

Senator Mitchell is next to intervene.

**Senator Mitchell:** Thanks to both of you. I want to underline what the chair said, Ms. Migneault. You are absolutely not a failure. You're clearly suffering what your husband has suffered. It's very clear that one of the implications of that is that people begin to doubt themselves. You have tremendous strength. Don't doubt yourself.

My first question would be to Mr. Gray, and that is with reference to the article in today's *Hill Times* by Sean Bruyca where he mentioned, with respect to the family caregiver relieve benefit, that by 2020 only 351 family members, out of the anticipated 6,000 totally impaired and disabled veterans, will qualify for that program.

Are you aware of that figure? Why would it be so low? Is it how the hurdle is set too high?

**Mr. Gray:** Yes, I am aware of that figure. When you look at the three programs I discussed, the total number is 750 people that will benefit. In specifics, 351 families like Ms. Migneault's may benefit from this program. But, again, why so few? There are 200,000 clients of Veterans Affairs; almost 35 per cent of all Veterans Affairs clients are family members, either spouses or dependent children. We have to recognize the families. To say, "Well, we're only going to take 350 of the worst," is one thing, but they have not provided us with their scale of who is the worst. If, as has been already discussed today, people are in denial about how severe their disabilities are, then that figure of a few thousand is not truly representative of the whole problem.

Again, \$7,200 is not income replacement. It may give you a couple days of relief, but, as we've seen, if the veteran doesn't want you to be away from them, how do you get the relief? How do you bring someone in to replace you if they say "No, you have to be with me 100 per cent of the time?" The numbers that will benefit for this program are insignificant. The amount of money that has been bandied about is insignificant. You would have to be dealing with a much larger global issue before you say, "We will slap the Band-Aid on yet another problem."

**Senator Mitchell:** There is a great deal of evidence that people who deal with people who have PTSD, namely, professionals and family members, get PTSD themselves. I remember Senator Dallaire saying, as I began a great deal of work on PTSD in the RCMP, guard yourself because you will be dealing with people with really terrifying stories and it can become extremely grinding.

There are the family support centres that have been set up, sort of quasi-independent centres. The government tells us there is mental health support, and so on, but your experience is different.

**Mme Migneault :** Oui, désolée.

**Le président :** Pas de souci. Nous vous comprenons, mais certains nous écoutent à la maison et lisent les procès-verbaux, d'où l'importance de bien préciser ce dont on parle.

Sénateur Mitchell, vous avez la parole.

**Le sénateur Mitchell :** Merci à vous deux. Je voudrais réaffirmer ce qu'a dit le président, madame Migneault. Vous n'avez pas du tout échoué. Il est clair que vous pâtissez des souffrances de votre mari. Il n'est pas surprenant que, dans ces conditions, on se remette en question. Vous avez une très grande force. Ne vous remettez pas en question.

Ma première question s'adresse à M. Gray et fait référence à l'article de Sean Bruyca paru aujourd'hui dans le *Hill Times*. Il affirme que d'ici 2020, seuls 351 membres de familles sur les quelque 6 000 anciens combattants complètement handicapés seront admissibles à l'allocation de secours pour les aidants familiaux.

Étiez-vous au courant de ce nombre? Pourquoi est-il si bas? Le seuil d'admissibilité est-il trop élevé?

**M. Gray :** Oui, j'ai pris connaissance de ce nombre. Sept cent cinquante personnes au total profiteront des trois programmes dont j'ai discuté. Plus précisément, 351 familles comme celle de Mme Migneault profiteront de ce programme. Mais, encore une fois, pourquoi si peu? Anciens Combattants Canada compte 200 000 clients; près de 35 p. 100 de tous ses clients sont des membres de famille, soit des époux ou des enfants à charge. Nous devons reconnaître les familles. Vouloir aider les 350 pires cas, c'est une chose, mais le ministère ne nous a pas dit lesquels sont les pires. Si les gens nient la gravité de leur handicap, ces quelques milliers ne sont pas représentatifs de l'ampleur du problème.

Encore une fois, 7 200 \$ ne remplace pas un revenu. Ce montant peut vous aider pendant quelques jours, mais si l'ancien combattant veut que vous soyez auprès de lui, comment peut-on se reposer? Comment se faire remplacer si l'ancien combattant vous dit : « Non, vous devez être auprès de moi en tout temps? » Un nombre minime de personnes vont profiter de ce programme. Les montants qui ont été fournis sont eux aussi insignifiants. Il faudrait que le problème soit beaucoup plus grave avant que vous disiez que vous devez trouver une solution temporaire à un autre problème encore.

**Le sénateur Mitchell :** De nombreuses données montrent que ceux qui s'occupent des personnes aux prises avec le TSPT, notamment les professionnels et les membres de famille, finissent par souffrir de TSPT eux aussi. À l'époque où je travaillais au dossier du TSPT à la GRC, le sénateur Dallaire m'avait dit de me méfier parce que j'allais traiter avec des gens dont les histoires sont terrifiantes, et cela peut devenir extrêmement accablant.

Des centres de soutien aux familles ont été mis sur pied. Ce sont des centres quasi indépendants. Le gouvernement nous dit que des services de santé mentale sont également disponibles, mais

You could not get to the see psychiatrist or your husband's psychiatrist. Is there family support, psychiatric and counselling support in this process?

**Ms. Migneault:** I will take a little detour here. One of the challenges I had is that I never realized I was a vet spouse. You must understand that I married a veteran. I never saw my husband in a uniform. So when I met him, I married an ex-military man who was looking good. Everybody loved him. He was ex-military, so he had to do the transition and everything. I never realized that I was a vet spouse until I went back to school in social work a year and a half ago. It's when I wanted to do an internship at the MFRC — I already had an interest there — that my husband said, "You know you're a vet spouse. They might listen to you." We had been married for 12 years. I must recognize myself as a vet spouse or as a caregiver.

**Senator Mitchell:** Thank you. Something has come out of this discussion this morning which strikes me as interesting, Mr. Chair and colleagues. Let's say that the PTSD damage to a veteran breaks up the family. Now what happens? The family has suffered, has maybe acquired PTSD, certainly has stresses and strains financial and otherwise, but do they have any access once they are divorced or separated from the actual veteran? Do they have access?

**Ms. Migneault:** The first person I'm concerned with when the family is breaking up is the wounded one. My husband is the first one. For me, it seems like I'll be calling his case manager, and chances are, just like people I know, case managers won't even call me back because I am now separated and everything is directed to the serving member or the veteran. I am nothing.

**Senator Mitchell:** Even the caregiver financial amount, were it significant enough to offset income loss, would be lost if you were not there to be the caregiver. You don't get a pension? No. Okay.

Senator Stewart Olsen is making the point that it is important we look at that. It is directly related to the bill but is something we would have to add on to the government's policy.

I'm interested also in the question of the critical injury benefit of \$70,000, which we were told in the previous meeting with the officials could go to a PTSD person, but often that develops over time. This is an emergency amount of money that goes to somebody who has been traumatically and probably physically injured and instantaneously needs support.

At the same time, there is only about a \$40,000 average lump-sum payment for pain and suffering for people with PTSD. Is that \$40,000 still available 10 or 20 years out if PTSD develops as a

vous avez eu une expérience différente. Vous ne pouviez pas consulter un psychiatre ni le psychiatre de votre mari. A-t-on prévu des soutiens aux familles, des services psychiatriques ou d'accompagnement?

**Mme Migneault :** Permettez-moi de faire une parenthèse. Je ne m'étais jamais aperçue que j'étais l'épouse d'un ancien combattant. Il faut comprendre que j'ai épousé un ancien combattant. Je n'ai jamais vu mon mari en uniforme. Quand je l'ai rencontré, j'ai épousé un ex-militaire qui paraissait bien. Tout le monde l'aimait. C'était un ex-militaire, qui faisait la transition vers le monde civil. Avant que j'entreprenne des études en travail social il y a de cela un an et demi, je ne m'étais jamais aperçue que j'étais l'épouse d'un ancien combattant. Quand j'ai voulu faire un stage au CRFM — je m'y intéressais déjà à l'époque — mon mari m'a dit : « Tu sais que tu es l'épouse d'un ancien combattant. Il y a des chances qu'ils t'écoutent. » Nous étions mariés depuis 12 ans. Je dois reconnaître que je suis une épouse d'ancien combattant ou une aidante naturelle.

**Le sénateur Mitchell :** Merci. Monsieur le président et chers collègues, un sujet intéressant a été soulevé ce matin. Supposons que le TSPT d'un ancien combattant cause la dissolution d'une famille. Qu'est-ce qui arrive à partir de là? La famille a souffert, a peut-être elle-même acquis le TSPT, subi des stress et des contraintes financières et autres, mais peut-elle profiter des programmes une fois divorcée ou séparée de l'ancien combattant? La famille peut-elle encore compter là-dessus?

**Mme Migneault :** Quand une famille se dissout, je me préoccupe d'abord et avant tout de l'ancien combattant blessé. Mon mari passe avant moi. J'appellerais son gestionnaire de cas, et il y a des chances que ce gestionnaire ne me rappelle même pas parce que je suis séparée de l'ancien combattant et tout est axé sur lui. Je ne compte pas.

**Le sénateur Mitchell :** Vous perdriez le soutien financier pour les aidants naturels, s'il permettait de compenser une perte de revenus, si vous n'étiez pas sur les lieux pour vous occuper de lui. Vous ne recevez pas une pension? Non. D'accord.

La sénatrice Stewart Olsen a fait valoir l'importance d'examiner cette situation. Elle est directement liée à ce projet de loi, mais c'est un élément qu'il faudrait ajouter à la politique du gouvernement.

Je m'intéresse également à l'indemnité pour blessures graves qui s'élève à 70 000 \$. Au cours des précédentes réunions, les fonctionnaires nous ont dit qu'une personne aux prises avec le TSPT pourrait avoir droit à cette indemnité, mais que cela se développe souvent au fil du temps. C'est un montant qui est versé d'urgence à quelqu'un qui a subi une blessure traumatique et probablement physique et qui a immédiatement besoin d'une aide financière.

Parallèlement, seulement 40 000 \$ sont prévus, sous la forme d'un montant forfaitaire, pour la douleur et la souffrance qu'éprouvent ceux qui sont atteints du TSPT. Si le TSPT se

result of service? Is there anything commensurate with the \$70,000 that is immediate and emergent for people who develop PTSD later on that you are aware of?

**Mr. Gray:** I really can't answer those questions, senator, because I don't know enough about the CIB. I've looked at the briefing notes that were provided by the department, but I wasn't sure whether it was a supplement or a complement to the existing lump sum.

As to your question about PTSD, once you've been assigned as a client, either you get the lump sum or you don't. To my knowledge, it's rare that 20 years from now you will suddenly get the lump sum. It's usually something that is part and parcel of the original assessment of your disability.

I'd like to know more about how the CIB is going to be assessed and given to people. I have one quote from the department that says it's based on a sliding scale and is not a lump sum of \$70,000, so that's very confusing.

**The Chair:** Mr. Gray, you commented on the three different programs that are in this bill. I made mention at the beginning that there are five different elements to this bill that we're asked to look at. One is a repurposing, a fuller description of the purpose of Veterans Affairs and the social contract between the Armed Forces and the public. The other is a transition allowing Veterans Affairs to talk to retiring or Armed Forces personnel for a year before they in fact leave. Can you make any comment with respect to the transition or the purpose aspects of the bill?

**Mr. Gray:** Yes, I can, senator. I spoke to the Commons committee on the transition program earlier this year, and yes, it's good, because we basically have indicated that there has to be a better collaboration between National Defence and Veterans Affairs when it comes to the transition process. In my opinion, based on the new definition of a veteran, which is anyone who is qualified beyond recruit training, a VA file should be started on that person. The same applies to the RCMP. Then you know that this is a potential client of yours when either a medical situation causes the person to become a disability case or when they retire after completing their full length of service. So yes, that handover has to be much better, because too much information is, as the expression goes, falling through the cracks. If you know that there are approximately 5,000 people leaving the military every year and a certain number of people leaving the RCMP every year, these are all potential clients, and you have to make sure that you've identified them as your next group long before they become the next group. Unfortunately, one of the problems is that under the New Veterans Charter, a veteran only has a two-year window in which to apply for things, but as Ms. Migneault pointed out, sometimes those problems may not be identified until five, six or seven years down the road. Even the deputy minister of Veterans Affairs said that more than 50 per cent of all veterans realize they have a problem after the two-year window has closed.

développe à la suite d'un service militaire, ces 40 000 \$ sont-ils toujours disponibles 10 ou 20 ans plus tard? Existe-t-il une aide semblable à celle de 70 000 \$ qui serait versée immédiatement à ceux qui développent le TSPT plus tard dans la vie?

**M. Gray :** Je ne peux pas vraiment répondre à ces questions, sénateur, parce que je ne connais pas suffisamment l'indemnité pour blessures graves. J'ai parcouru les notes d'information que le ministère m'a fournies, mais je ne sais pas s'il s'agit d'un complément ou d'un supplément au montant forfaitaire existant.

Pour répondre à votre question sur le TSPT, une fois qu'on est considéré comme un client, soit on reçoit ce montant forfaitaire soit on ne le reçoit pas. À ma connaissance, il est rare qu'on reçoive ce montant 20 ans plus tard. En général, cet aspect fait partie intégrante de l'évaluation initiale de son handicap.

J'aimerais en savoir plus sur le fonctionnement de cette indemnité pour blessures graves. Selon le ministère, cette indemnité n'est pas un montant forfaitaire de 70 000 \$. Elle est fondée sur une échelle mobile, ce qui porte à confusion.

**Le président :** Monsieur Gray, vous avez fait des observations sur les trois programmes dans ce projet de loi. J'ai mentionné tout au début qu'on nous demande d'examiner l'un d'entre eux, c'est la réorientation, soit une description de la raison d'être d'Anciens Combattants Canada et du contrat social entre les forces armées et la population. L'autre, c'est la permission qu'aurait Anciens Combattants Canada d'établir une relation avec le personnel des forces armées pendant leur dernière année de service. Auriez-vous des observations sur cette transition ou la réorientation envisagée dans ce projet de loi?

**M. Gray :** Oui, je le peux. Plus tôt cette année, je me suis entretenu avec le comité de la Chambre sur ce programme de transition. C'est une démarche positive. Nous avons fait savoir que la Défense nationale et Anciens Combattants devaient mieux collaborer pendant la période de transition. À mon avis, à la lumière de la nouvelle définition d'ancien combattant, Anciens Combattants Canada devrait ouvrir un dossier sur toute personne qui a suivi l'instruction des recrues. La même chose s'applique à la GRC. Ainsi, quand une situation médicale cause un handicap ou que le militaire a terminé sa carrière, Anciens Combattants Canada saurait que c'est un client éventuel. Cette transition doit donc mieux se faire parce qu'à l'heure actuelle trop de militaires, comme le dit l'expression, passent entre les mailles du filet. Environ 5 000 militaires quittent les forces chaque année et un certain nombre de policiers se retirent de la GRC annuellement. Ce sont des clients éventuels, et il faut savoir qu'ils existent bien avant qu'ils ne deviennent des clients. Malheureusement, en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants, un ancien combattant n'a que deux ans pour faire une demande, mais comme l'a souligné Mme Migneault, parfois les problèmes ne sont cernés que cinq, six ou sept ans plus tard. Même le sous-ministre des Anciens Combattants a dit que plus de 50 p. 100 des anciens combattants ne s'aperçoivent qu'ils ont un problème qu'après que la période de deux ans soit écoulée.

**The Chair:** We are learning in our separate policy study in relation to post-traumatic stress and operational stress injury that often this type of injury doesn't manifest itself for several years down the line. The information we're gathering confirms what you've told us. Will this provision in this bill be helpful or be a step in the right direction, and I'm talking about the transition provision, in allowing Veterans Affairs to get involved in a would-be veteran?

**Mr. Gray:** Yes, it would, but it has to be done better than what is happening now or has happened in the past. Cutting the department significantly, which is what happened, is not enough. The minister said they are going to hire 100 new case managers, but we haven't seen one hired yet. People have been looking on government websites saying, "Okay, where are these jobs? As a veteran, can I apply for one? What do I need to apply for a case management position? What do I need to apply for any job in Veterans Affairs?"

We have to bear in mind that the 100 jobs that they are going to fill eventually don't replace the ones that were let go in the past. Despite the statistics presented by Veterans Affairs, the total number of clients that Veterans Affairs services is not decreasing significantly. In fact, if you look at recent statistics, there is going to be an increase because, of the 5,000 people that are released just from the military every year, up to 1,200 may have a significant disability, but all those 5,000 who leave the military are entitled under the New Veterans Charter to become clients of Veterans Affairs. So yes, the war service veterans, unfortunately, because of their lifespan, will leave us very shortly, but the increase in new veterans will surpass that number. In 2010, the department estimated a drop of 5,500 people per year, but since that time, over those five years, the drop hasn't been close to 5,500 a year. So instead of looking for 100 new people to employ in the department, you need to reemploy all of those hundreds who were let go, and possibly increase the number of people. In order to do that, you have to not only significantly increase the operating budget of the department but you also have to increase the disability budget of the department, and that doesn't appear to be happening.

**Senator White:** I apologize. I have two other meetings between 12 and 1. I'm wondering how much time we're going to require to go through the report.

**The Chair:** I can tell you very shortly.

Are there any questions that arise from any of the questions that I've asked, colleagues? Seeing none, and I have no other senators on my list, I'd like, on behalf of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, to thank you, Ms. Migneault, for coming and sharing what I know is a very sensitive and emotional issue. We felt that emotion. It's very important for us to hear the life experiences that you have had. We are working separate from this legislation on a study with respect to families and veterans in

**Le président :** Nous effectuons également une étude sur le stress post-traumatique et les blessures de stress opérationnel. Nous avons appris que souvent ce type de blessure ne se manifeste que plusieurs années plus tard. L'information colligée confirme ce que vous nous avez dit. La disposition relative à la transition sera-t-elle utile ou un pas dans la bonne direction? Va-t-elle permettre à Anciens Combattants Canada d'établir une relation avec les futurs anciens combattants?

**M. Gray :** Oui, c'est positif, mais cette transition doit être améliorée. Le gouvernement a imposé des compressions importantes au ministère, ce qui n'aura pas l'effet escompté. Le ministre a dit qu'ils allaient embaucher 100 nouveaux gestionnaires de cas, mais aucun n'a été engagé à ce jour. En regardant le site web du gouvernement, on se demande où sont les postes à pourvoir. Un ancien combattant peut-il présenter sa candidature? Quelles sont les compétences requises pour un poste en gestion de cas? De quelles compétences ai-je besoin pour tout emploi à Anciens Combattants Canada?

Il faut savoir que les 100 postes qu'ils vont créer, le moment venu, ne remplaceront pas ceux qui ont été éliminés par le passé. Malgré les statistiques que présente Anciens Combattants Canada, le nombre total de clients que dessert le ministère ne diminue pas de façon significative. En fait, à la lumière des plus récentes statistiques, le nombre de clients va augmenter. Sur les 5 000 personnes qui se retirent de l'armée chaque année, jusqu'à 1 200 d'entre elles pourraient avoir un handicap important, mais elles ont toutes le droit de devenir des clients du ministère en application de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Les anciens combattants qui ont fait la guerre, étant donné leur âge, vont disparaître très bientôt, mais les nouveaux anciens combattants sont plus nombreux qu'eux. En 2010, le ministère s'attendait à une diminution de 5 500 personnes par année, mais depuis ce temps, cette diminution a été de loin inférieure à 5 500 par année. Plutôt que d'embaucher 100 nouvelles personnes, il faudrait réembaucher les centaines qui ont été remerciées et peut-être même augmenter les effectifs. Pour ce faire, il faut à la fois augmenter considérablement le budget de fonctionnement du ministère et le budget consacré aux personnes handicapées, mais ce n'est pas ce qui semble se passer.

**Le sénateur White :** Je suis désolé. J'ai deux autres réunions entre midi et 13 heures. Je me demandais le temps qu'il faudra pour parcourir le rapport.

**Le président :** Je vais vous le dire à l'instant.

Est-ce que mes questions en ont suscité d'autres, chers collègues? Puisqu'il n'y en a pas, et qu'aucun autre sénateur ne souhaite intervenir, j'aimerais au nom du Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et la défense vous remercier, madame Migneault, pour votre témoignage sensible et chargé d'émotions. Nous avons ressenti cette émotion. Il est très important pour nous de connaître votre expérience de vie. Parallèlement à ce projet de loi, nous effectuons une étude sur les répercussions du stress post-

relation to post-traumatic stress disorder, and a lot of what you said today can be helpful in that regard. Thank you very much for being here.

**Ms. Migneault:** I would like to thank you. I hope that I will get to meet the Minister of Veterans Affairs who will maybe agree to listen to what I have to say. Thank you so much for listening to me. My objective was to touch the heart of the men and woman behind your political suits as senators. Please, give us a voice. We can tell you a lot, not only about us but about this country's heroes, too.

**The Chair:** Thank you very much. Retired Captain Gray, thank you very much, sir, and thank you for the work you are doing in VeteranVoice in bringing forward issues and keeping the debate going. I think we all know that this file is not going away. It is growing, and there are still lots of things that need to be done.

This committee is suspended, and we will thank our witnesses.

(The committee continued in camera.)

traumatique sur les familles. Votre témoignage d'aujourd'hui peut nous aider à cet égard. Merci beaucoup d'être venue.

**Mme Migneault :** J'aimerais vous remercier. J'espère rencontrer le ministre des Anciens Combattants qui écoutera peut-être ce que j'ai à lui dire. Merci beaucoup de m'avoir écoutée. Vous êtes sénateurs, mais j'avais pour objectif d'interpeller les hommes et femmes que vous êtes. Je vous en prie, faites entendre notre voix. Nous pouvons vous en dire beaucoup sur nous, mais aussi sur les héros de notre pays.

**Le président :** Merci beaucoup. Monsieur Gray, capitaine à la retraite, merci beaucoup, et merci pour le travail que vous faites à VeteranVoice pour soulever des questions et alimenter le débat. Je pense que nous savons tous que ce dossier ne disparaîtra pas. Il prend de l'ampleur, et il reste beaucoup de travail à faire.

Cette séance du comité est suspendue, et nous remercions nos témoins.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

**Wednesday, May 27, 2015**

*Veterans Ombudsman:*

Guy Parent, Ombudsman;

Sharon Squire, Deputy Ombudsman and Executive Director of Operations .

*The Royal Canadian Legion:*

Ray McInnis, Director, Service Bureau.

*Veterans Affairs Canada:*

Michel Doiron, Assistant Deputy Minister, Service Delivery;

Bernard Butler, Associate Assistant Deputy Minister, Policy, Communications and Commemoration.

**Monday, June 1, 2015**

*VeteranVoice.info:*

Perry Gray, Chief Editor.

*As an individual:*

Jenny Migneault.

TÉMOINS

**Le mercredi 27 mai 2015**

*Bureau de l'ombudsman des vétérans :*

Guy Parent, ombudsman;

Sharon Squire, ombudsman adjointe et directrice exécutive des opérations.

*Légion royale canadienne :*

Ray McInnis, directeur, Bureau d'entraide.

*Anciens Combattants Canada :*

Michel Doiron, sous-ministre adjoint, Secteur de la prestation des services;

Bernard Butler, sous-ministre adjoint délégué, Politiques, communications et commémoration.

**Le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015**

*VeteranVoice.info :*

Perry Gray, rédacteur en chef.

*À titre personnel :*

Jenny Migneault.